

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: <i>Pagination continue.</i> | | |

MADAME CRAVEN

ET

LES BONS ROMANS FRANÇAIS

ETUDE lue par M. BELLAY devant l'Union catholique à la séance du 14 mai 1891

Cette étude a pour sujet les œuvres d'une dame auteur, Mme Augustus Craven, née de la Ferronays ; elle a laissé un nom distingué dans les lettres, qui déplorent sa mort récente. Les livres de Mme Craven ont été accueillis avec une faveur marquée au Canada et dans les autres parties de l'Amérique ; ils y ont rencontré une sympathie générale correspondant aux sentiments chrétiens et religieux de l'auteur et qui, malheureusement, font défaut chez beaucoup de lecteurs de la vieille France.

En relisant les œuvres de Mme Craven, particulièrement ses romans, j'ai eu la pensée d'élargir un peu le cadre de cette étude, et voici la raison :

J'assistais, il y a peu de temps et ici-même, au commentaire que faisait le directeur de l'Union catholique, sur un article du R. P. Cornut, intitulé les *Malfaiteurs littéraires*, qui, c'est bien triste pullulent en France. Ce n'était pas sans une pénible émotion que j'entendais les appréciations, les condamnations sévères, dures, pourtant justes, du commentateur. J'aurais bien voulu réclamer n'eût-ce été que pour le bon renom de mon pays, mais que répondre, quand il affirmait que les Zola, les Alexandre Dumas, fils, les Goncourt, les Maupassant, etc, ont attaqué et attaquent encore tout ce qui est respectable, vilipendent la vertu, et honorent le vice ? Il n'y avait hélas ! qu'à s'incliner. Cependant je ne pouvais oublier qu'à côté de ces œuvres à jamais condamnables, il y a, en France, des romans où la morale et la religion sont exaltées, où les nobles sentiments, les idées élevées, tout ce qui fait la grandeur d'un peuple comme celle des individus, sont victorieusement vengés des insultes et des railleries d'une école athée et corruptrice. Une étude sur les romans de Mme Craven me fournissait l'occasion de le prouver. Je suis heureux de pouvoir réfuter l'assertion trop accréditée à l'étranger surtout, que *tous* les romanciers français sont des empoi-

sonneurs publics. Aussi, après avoir parlé de Mme Craven, dirai-je un mot des bons romans français.

Oui, on représente la France comme un foyer d'impureté, comme une sorte de sentine pestilentielle, Paris comme la Babylone moderne. Mme Craven fait, à cet égard, la réflexion suivante qui répond à cette accusation :

“ Paris contient deux villes si différentes l'une de l'autre que celui “ qui n'en connaît qu'une seule peut affirmer avec une égale vérité, “ suivant celle dont il parle, qu'il n'en existe point dans l'univers de “ plus dissipée, de plus folle, de plus perverse, ou bien qu'il n'en est “ pas de plus recueillie, de plus exemplaire, de plus énergiquement “ pieuse, charitable et active dans le bien.”

On peut en dire autant de la France littéraire, et la phalange des auteurs moraux et honnêtes possède des écrivains qui, pour le talent, le style, le charme de l'invention, l'emportent sur les chefs de l'école naturaliste et athée. Inutile d'ajouter qu'au nombre des écrivains moraux, Mme Augustus Craven occupe une des premières places. Quelques détails biographiques sont nécessaires pour apprécier la nature de son talent.

Mme Craven appartenait à la famille de la Ferronnays où les traditions de foi religieuse et politique, d'honneur et de vertus privées se léguaient de génération en génération, et faisaient en quelque sorte partie de l'héritage laissé par les pères à leurs enfants

La famille de la Ferronnays était nombreuse : sur onze enfants, quatre furent enlevés en bas âge, sept vécurent et sont les personnages dont Mme Craven s'est faite l'historiographe émue dans le *Récit d'une Sœur*. Pour bien faire comprendre quel était le milieu où s'écoulèrent l'enfance et la jeunesse de notre auteur, voici une page écrite par M. de Meaux, après la mort de Mme Craven, et publiée dans le *Correspondant* du 10 avril dernier :

“ Là revivait la famille tout entière : Le père d'abord, rentrant “ en France avec les Bourbons et rapportant de l'émigration la “ fidélité sans les rancunes. Lorsqu'il avait été jeté soudain de la “ vie de cour dans la vie politique, il s'était trouvé à l'aise au milieu “ des institutions représentatives, parce que la fierté du gentil- “ homme l'avait préparé d'avance à l'indépendance du citoyen. . . . “ Bientôt frappé de nouveau par une révolution qu'il n'avait pas “ dépendu de lui de conjurer, il monta plus haut encore : ainsi que “ Fénelon le disait d'un autre homme de qualité, “ il eut avec Dieu “ un procédé net et plein d'honneur, comme il l'avait toujours eu

“ avec le monde, ” et, à sa mort, Dieu montra clairement qu'en effet il s'accommode des sentiments nobles. A côté du père, la mère se laissait voir à demi et comme malgré elle, tant il lui déplaisait de s'occuper d'elle-même et d'en occuper les autres ; âme entre toutes aimante et détachée, doux et tendre cœur que Dieu jugea sans doute le plus fort, car ce fut elle qu'il destina à demeurer debout presque seule prêtant secours à l'agonie des siens. Autour des parents et comme sur le premier plan du tableau se pressaient les enfants comblés de tous les dons, appelés d'abord à tous les enchantements de la vie, destinés bientôt à tous les deuils, traversant le bonheur avec simplicité, le malheur avec sérénité, trouvant dans le bonheur et dans le malheur des échelons successifs pour passer de la terre au ciel, pour ajouter à la rare élévation de leur nature une élévation surnaturelle, en sorte que de toutes les vicissitudes de leur vie s'échappait le cantique des jeunes hommes dans la fournaise : *Soleil et pluie, lumière et ténèbres, bénissez le Seigneur.* ”

Voilà la famille de notre auteur, Pauline de la Ferronnays.

De Saint Petersburg où Mme Craven avait passé ses premières années d'enfance, et où son père occupait la haute position d'ambassadeur de France, elle vint en Italie avec ses parents au commencement de 1830. M. de la Ferronnays s'y était rendu par ordre des médecins. Charles X l'y maintint en le choisissant pour son représentant près du saint-siège. La révolution de 1830 survenant peu après, il donna sa démission mais fut contraint de prolonger son séjour dans la péninsule dont le climat devint nécessaire non seulement à sa santé, mais aussi à celle de quelques-uns de ses enfants. Pauline de la Ferronnays resta donc en Italie, sauf quelques absences, quatre ans, avec une partie de ses sœurs et de ses frères tous unis par les liens de la plus vive affection, entourés d'un cercle d'amis distingués, d'hommes supérieurs et sincèrement religieux : Montalembert, l'abbé Gerbet, Lamennais. Naples et Rome furent le théâtre où se joua ce drame intime qui forme l'épisode principal du *Récit d'une Sœur*, épisode si émouvant dans sa simplicité, si touchant dans ses détails, le mariage et les amours chrétiennes de son frère Albert avec Alexandrine d'Alopeus, une belle et jeune Russe appartenant, ce qui n'est pas le moins curieux, à noter, à la religion schismatique grecque.

Le *Récit d'une Sœur* ne fut publié qu'en 1862. C'était le premier ouvrage de Mme Craven. Elle avait alors dépassé la cinquantaine.

Elle obéit, en publiant ces pages intimes, au désir de faire connaître la salutaire influence de la foi religieuse dans la famille, et de montrer comment l'amour chrétien l'emporte, en sentiments délicats, en jouissances élevées, sur les élans d'une passion purement humaine que n'éclaire pas la lumière divine. Ce livre obtint un succès immense : il fut traduit immédiatement en plusieurs langues, et, au Canada, on le trouve reproduit dans des revues littéraires qui, sous le titre de parfums du *Récit d'une Sœur*, en ont donné de longs extraits.

A proprement parler le *Récit d'une Sœur* ne peut être rangé dans la classe des romans, quoiqu'il en ait l'intérêt : c'est une biographie où l'auteur n'a fait que relier entre elles les lettres, le journal des divers membres de cette famille et de quelques amis intimes. Mais, tel qu'il est, il offre à l'étude du critique un horizon nouveau, en peignant, comme on ne l'avait point fait jusque là, les émotions douces et pures d'âmes illuminées par l'amour de Dieu, puisant, dans cet amour, de nouvelles ardeurs pour le bien.

Quelques citations feront mieux comprendre la noblesse de cet amour chrétien, et comment il s'élève à la lumière du flambeau divin qui l'éclaire. Voici la première page du *Journal* d'Alexandrine et le récit de la première visite d'Albert chez Mme d'Alopeus :

“ C'était un mardi (le jour consacré aux anges gardiens) ; j'étais encore en grand deuil de mon père, à Rome, le 17 janvier 1832, et ne sortant jamais, lorsque je fis la connaissance d'Albert. Il faisait une visite à ma mère. . . Je l'ai regardé avec indifférence. Je ne l'ai pas trouvé beau, quoiqu'il me semble avoir remarqué l'expression de ses yeux et qu'il m'ait fait une impression agréable. Quant à lui, il m'a dit depuis que cette première visite avait décidé de son amour pour moi ; qu'il avait conté cette vive impression à ses amis, qu'ils en avaient ri, et qu'alors il avait cessé de leur parler de moi.

“ Le 5 février. J'allai avec Mary M. . . entendre chanter les religieuses à la Trinité du Mont. J'y vis M. de la Ferronnays comme j'appelais alors Albert, toujours à genoux. Il m'intéressait sans que je m'en rendisse compte et surtout je me sentais déjà une singulière confiance en lui, car, en sortant de l'église, me trouvant près de lui, je lui dis combien j'aurais voulu aussi me mettre à genoux comme lui et que si j'avais été avec ses sœurs, je l'aurais fait. “ Alors pourquoi ne le faites-vous pas tout de suite ? me dit-il. Pourquoi ce respect humain ? ” Cette hardiesse (car il me

“ me connaissait si peu), dans cet homme de vingt ans me plut. “ Jamais un homme ne m’avait fait une représentation aussi sage. “ En descendant avec lui le bel escalier de la Trinité du Mont, je “ remarquai sa figure, surtout son expression. Je désirai qu’il vînt “ le soir. Il vint.”

Nous sommes ici dans la vie ordinaire ; mais si nous tournons quelques pages, nous trouvons ce premier billet d’amour écrit par Albert à Alexandrine.

“ Non ce n’est pas un rêve. Depuis hier je l’ai relu cent fois (il “ s’agit d’un mot d’Alexandrine demandant à Albert de se laisser “ soigner au nom de sa famille et aussi en son nom). . . et je recom- “ mencerais chaque jour après *ma prière du matin*. . . . Oh ! que je “ serai docile maintenant. . . . Ce que je refusais à mes deux meil- “ leurs amis, un mot de vous a suffi pour l’obtenir. D’où vient “ l’ascendant que vous avez sur moi ? Personne n’aura-t-il sur vous “ celui qui vous serait nécessaire pour vous guider sur ce point qui “ vous rend si souvent triste et rêveuse ? Oh ! Joignez-vous à moi “ pour demander au Seigneur cette joie qui donne le bonheur ! Que “ vous êtes bonne de prier pour moi, quoique j’en sois bien indigne. . . “ Faites-le, oh ! oui, car j’en ai bien besoin.

ALBERT.”

Combien cette lettre est différente des épîtres du même genre, et comme on sent déjà la haute pensée qui se mêle à la profonde affection du cœur. Et cette déclaration d’amour sur les marches de Saint-Pierre de Rome : “ Oh ! je suis bien heureux aujourd’hui, dit “ Albert à Alexandrine, j’ai communie ce matin et je vous aime.”

Alexandrine ajoute dans son *Journal* cette délicieuse réflexion : “ Le mot me parut bien fort, quoiqu’il fût dit de manière à ce qu’il “ n’eût l’air de s’appliquer qu’à l’amitié dont il me parlait toujours.” Pendant les préliminaires de cette union, traversée et retardée par des incidents divers, quels étaient les sujets ordinaires de leurs entretiens ?

“ Il me parlait beaucoup de Dieu,” écrit Alexandrine, “ des anges “ et aussi de sa chère religion pour laquelle je sentais croître mon “ amour. Je goûtais un bonheur si complet, si inattendu, surpassant “ tellement tout ce que j’avais rêvé dans ce genre, que cela remplis- “ sait mon cœur de reconnaissance envers Dieu, et mettait plus de “ douceur et plus d’indulgence dans mon caractère.”

Ce ne sont point là assurément discours frivoles d’amoureux u monde : mais, sur les lèvres du plus sceptique des lecteurs, le sou-

rire s'arrête, car il sent qu'il est en présence d'un sentiment vrai dont la profondeur le confond et le saisit d'une émotion irrésistible. Qui lirait en effet sans être remué jusqu'au fond de l'âme, cette prière d'Alexandrine la veille de son mariage !

“ Mon Dieu, demain j'épouse Albert et je me sens indigne de lui à tous égards. Je m'en afflige et je te demande, au nom de ton Fils, N. S. J. C., de rompre ces liens par ma mort, si jamais ils pèsent à Albert de quelque manière que ce soit. Je te recommande tout autant le bonheur de ma pauvre mère. Mon Dieu ! mon Dieu ! le bonheur de ma mère, d'Albert, de mes frères pour toujours au ciel, et encore s'il est possible sur la terre. Et pour moi, mon Dieu, éclaire-moi. Prends Albert et moi dans ton amour, accorde-moi la bénédiction de mon père qui est allé au ciel et qui m'a tant chérie en ce monde. Ah ! mon Dieu, sois avec nous ! Mon Dieu ! fais qu'un jour pour nous il n'y ait qu'innocence et bonheur.”

Voilà l'amour chrétien, voilà son cri parti de l'âme, traduit simplement, sans recherche, et d'autant plus frappant qu'il est dépouillé de toute phraséologie, de toute déclamation. Il doit sa force à l'intensité, à la profondeur de la pensée dont il est l'expression. C'est là le cachet particulier, le signe distinctif, le mérite incontestable de ces pages qui n'étaient pas destinées à la publicité.

Et cet amour chrétien sera la seule consolation de la jeune femme aux heures d'angoisse qui suivirent son union. “ La pensée constante de l'autre vie ”, comme l'écrivit une des sœurs de Mme Craven, “ l'assurance que le bonheur n'est que là, la possibilité de s'identifier au bonheur à venir et déjà atteint par celui qu'on aimait tant, doivent nécessairement alléger la douleur *terrestre*.” Quelle heureuse expression et quelle vérité bien sentie de tous ceux qui ont souffert, et souffert en acceptant les épreuves envoyées par Dieu !

Qu'on relise enfin l'admirable lettre dans laquelle Alexandrine supplie sa mère de lui permettre de se convertir, et de donner ainsi à Albert la dernière et suprême consolation qui adoucira les douloureux moments d'une séparation trop prévue. Il n'est rien de plus éloquent et en même temps de plus réconfortant et de plus sain. La mort impitoyable n'attendit pas la réponse, et ce ne fut que quelque temps après que la veuve réalisa l'accomplissement de son vœu le plus cher. Ce qui frappe le lecteur en parcourant cette correspondance d'Alexandrine dans les années qui suivirent son veuvage, c'est le courage avec lequel elle supporte cette grande épreuve, et le sentiment si pur qu'elle conserve de ce rêve de bonheur si promptement

ment évanoui. Son amour pour Dieu et pour "l'absent," qu'elle espère bientôt rejoindre, grandissent ensemble

Le succès du *Récit d'une Sœur*, dont l'apparition fit événement, est dû au parfum de vérité et de foi qui se dégage de ces lettres si vivantes où toutes les pensées semblent constamment remonter à l'auteur "de tout amour". Il est dû encore au goût particulier pour ce genre d'écrits qui surexcite la curiosité en faisant entrer le public dans le foyer intime de la famille ; il est dû enfin à la surprise que causa la révélation, jusqu'alors ignorée, de tant de belles pensées si heureusement rendues. C'est ce que traduit fidèlement M. de Montalembert dans la lettre suivante à Alexandrine :

"Je trouve quelque chose d'inexprimablement consolant, je dirai même d'honorable pour l'âme humaine à penser que de pareilles beautés sont sorties si simplement et à l'insu de tous, du cœur modeste et pur d'un jeune homme étranger à toute prétention littéraire, à toute pensée de publicité, ne songeant qu'à Dieu et à l'amour, et ne se doutant pas qu'il laissait échapper de sa plume des pages qu'auraient pu envier les plus beaux génies du monde."

S'il est longuement parlé du *Récit d'une Sœur*, c'est parce qu'on retrouve, développés dans les héros des romans de Mme Craven, les mêmes sentiments et les mêmes aspirations.

Encouragée par le succès littéraire du *Récit d'une Sœur*, Mme Craven prit la résolution "vaillante," selon l'expression de M. de Meaux, de se faire écrivain, ce qui, pour elle, signifiait exercer une influence bienfaisante en élevant l'âme du lecteur, en lui inspirant les grandes idées de devoir, de sacrifice, en lui montrant que l'abnégation, le renoncement à ses plus chers désirs, ont, pour les nobles cœurs, des voluptés plus grandes que leur réalisation, même quand l'amour de Dieu les inspire. Dans cet ordre d'idées, Mme Craven publia successivement *Anne Séverin*, 1868, *Le Mot de l'énigme*, 1875, *Fleurange*, un peu plus tard, *Eliane*, en 1881, le *Valbriant*, en 1885. Tous ces romans parurent dans le *Correspondant*, revue, dont l'éloge n'est plus à faire et qui à le rare mérite de n'insérer, comme œuvres d'imagination, que des écrits d'une haute moralité et d'une parfaite correction.

L'Académie française avait déjà couronné avec les éloges les plus flatteurs, le *Récit d'une Sœur* ; elle distingua et crut devoir aussi récompenser *Fleurange*. C'est assurément un des meilleurs ouvrages de Mme Craven. Il renferme des beautés de premier ordre : l'intérêt ne languit pas malgré certaines longueurs, et sa lecture laisse

une si douce impression qu'on n'aperçoit pas, grâce à l'élévation des idées, les défauts de la composition. Le but que se proposait l'auteur est atteint : en fermant le livre ou se sent meilleur, plus alerte pour le bien, plus fort pour supporter les épreuves de la vie. De combien d'écrivains, aujourd'hui, surtout parmi les romanciers, en pourrait-on dire autant ?

Dans *Fleurange*, qui est l'histoire d'une jeune orpheline prête à tous les sacrifices, immolant son amour pour sauver " l'être aimé " et trouvant le bonheur dans son abnégation, répétant cette belle parole : *N'est-ce pas souffrir que d'aimer pour une vie seulement, n'as-tu pas senti le goût des amours éternelles ?* c'est la foi et l'aveugle soumission en la bonté et la lumière divines, qui sont dépeintes avec un rare bonheur et une touchante éloquence.

L'analyse de *Fleurange* sortirait des limites de cette étude. Toutefois, soit dit, qu'en général, l'héroïne, car l'auteur s'est attachée à donner le principal rôle et les plus nobles sentiments, ce qui n'est qu'une justice, à la femme ; l'héroïne, qu'elle s'appelle *Fleurange*, *Ginevra*, *Eliane* ou *Anne Séverin*, est toujours pieuse, élevée, dans un milieu profondément religieux, comme Alexandrine ; toujours belle et d'une beauté saisissante mais non troublante, comme celle d'Alexandrine ; elle est aux prises avec une affection pure, ressentie subitement, le coup de foudre selon l'expression consacrée, (comme l'avait éprouvé Albert), mais cet amour aura à lutter contre les circonstances extérieures, l'oubli temporaire de la part de l'être aimé, son abandon même, douleurs acceptées avec cette admirable résignation qui est l'essence de l'amour chrétien. En face de l'héroïne, un homme jeune, aux traits nobles et distingués, aux sentiments élevés, mais intermittents, et dont le caractère inégal et les passions seront une cause d'inquiétudes toujours nouvelles et de déchirements cruels. Mais sous l'influence de la vertu discrète de l'héroïne, de l'oubli de soi-même porté au sublime, le jeune homme, qu'il s'appelle *Guy*, *Raynald* ou *Valenzano*, comprend la grandeur du sacrifice et ouvre les yeux à la lumière. Le dénouement est souvenu prévu, mais il est heureux : il laisse le lecteur sous une impression véritablement bonne.

Les romans de Mme Craven ayant un même but, une même pensée, pèchent évidemment par l'invention. On retrouve presque toujours la même trame et les mêmes caractères sous des noms différents. C'est qu'en réalité *Eliane*, *Anne*, *Fleurange* n'ont qu'un modèle, Alexandrine de qui elles procèdent directement, aussi ces

créations fictives pourraient-elles être appelées des *sœurs jumelles* littéraires.

Dans ces divers romans, on retrouve le même cadre : L'action se passe à Rome, à Naples, à Venise, lieux chers à l'auteur, ou encore en Russie, quelquefois à Paris, rarement en Angleterre, quoique Mme Craven y ait longtemps vécu ; on y retrouve aussi une mère, tendre au fond, mais arbitraire dans ses volontés, et contraire au bonheur de ses enfants, souvenir de Mme d'Alopeus, ce sera Mme de *Limen-ges*, dans *Eliane*, Mme de *Valenzano*, dans *Fleurange*. Dans presque tous, l'inévitable épidémie qui, pour *Eliane* et pour *Anne Séverin*, aidera à faciliter le dénouement et aussi l'ami fidèle et clairvoyant. N'est-ce pas *Montalembert* qui s'appellera *Malceigne* ou *Alderani*, ou encore *Franz* dans lequel il est facile de reconnaître le P. Ratisbonne, à la conversion miraculeuse duquel M. de la Ferronays avait puissamment contribué ? Le style est châtié, la phrase d'une lecture facile quoique un peu monotone. Il manque dans ces écrits une certaine gaîté, qualité cependant essentiellement française, qui repose l'esprit et amène sur les lèvres un sourire aimable. Seules, dans le *Récit d'une Sœur*, les lettres d'une charmante jeune fille, Olga de la Ferronays, ont quelques notes de cette gaîté de bon aloi qui est l'indice d'une âme contente de soi-même et des autres.

Mais en général, Mme Craven est un écrivain nourri des saines doctrines épistolaires, ayant la période facile et trouvant, pour rendre les impressions de ses personnages, ou ses impressions personnelles, le mot juste.

Malgré les citations déjà faites, voici un passage dont les lecteurs pourront apprécier la fidélité.

“ C'était une de ces journées d'Italie dont la beauté se fait sentir même dans une série de beaux jours et cause une sensation si vive que le cœur trop plein, en arrive à souffrir de l'intensité même de la jouissance qu'il ressent. L'œil est satisfait et ravi ; de quelque côté qu'il se pose tout semble être rassemblé pour son plaisir ; l'harmonie est partout, non moins dans la forme et la couleur des édifices que dans celle des montagnes et des arbres ; la main de l'homme semble avoir su seconder de toutes parts l'incomparable nature. Et, sur tout cela, tombe une lumière magique, une lumière dont la beauté va toujours se transformant et croissant jusqu'à l'heure où le jour se perd dans la nuit, au milieu d'une splendeur qui dépasse encore celle du matin ! C'est surtout cette lumière, vie de cette terre charmante, âme de ce beau corps, qui produit sur l'âme

humaine l'effet dont je viens de parler et transforme parfois l'admiration en douleur. Pourquoi ? Serait-il facile de le définir ? Je ne le crois pas, car cette sensation est mystérieuse, et les mystères ne peuvent s'expliquer ; mais ne serait-ce point qu'alors le cœur s'ouvre à une joie trop grande pour ce monde, et qui n'a pas de rapport avec la réalité de la vie ? De là un retour mélancolique sur eux-mêmes, pour ceux dont l'aspiration n'est pas assez forte pour les porter plus haut que la terre, et jusqu'au lieu de l'accomplissement véritable, dont cette beauté qui nous accable n'est que la promesse et que l'ombre ?”

On a reproché à Mme Craven d'avoir traduit des sentiments qui n'ont rien de terrestre, d'avoir donné à ses héros des vertus surhumaines, une vigueur d'âme, une énergie surnaturelle, une résignation, une soumission à la volonté divine, qui n'appartiennent qu'aux prédestinés et aux saints. On pourrait répondre à cette critique, qui n'est pas sans quelque fondement, que le but même de l'auteur est d'élever l'âme du lecteur, de la transporter dans une atmosphère, dans un milieu où les bruits et les misères de la terre disparaissent, et que sa maxime est le mot du poète : *Excelsior*, plus haut, toujours plus haut.

Ils sont si nombreux, hélas ! les romanciers de nos jours qui ne cherchent qu'à abaisser à leur triste niveau l'intelligence du public, que le reproche adressé à Mme Craven semble être le plus bel éloge que l'on puisse faire de son talent. Mme Craven n'a pas écrit que des romans.

Elle a publié successivement les biographies de sœur Nathalie Narischin, une amie d'Alexandrine, qui, après avoir fait l'admiration de la cour de Russie, entra dans l'ordre admirable de filles de Saint-Vincent de Paul, d'Adélaïde Capece Minutolo, qui étonna Naples par sa charité et son dévouement à soulager l'infortune, de lady Georgina Fullerton, écrivain de talent et catholique d'une piété angélique, et, enfin, comme couronnement de ces vies des saints du monde, celle du P. Damien, ce zélé missionnaire, mort lépreux “ par amour des lépreux,” comme le dit si bien M. de Meaux.

Le travail d'une âme est une œuvre exclusivement religieuse, et pour l'appréciation de laquelle il faudrait une compétence particulière.

Mme Craven satisfaisait ainsi son ardeur pour faire pénétrer partout la parole vivifiante et les saintes vérités de la religion catholique ; et Dieu seul sait quelles âmes elle a conquises au bien, ramenées

à la vertu et conduites dans ce séjour dont la pensée ne la quittait jamais.

Elle ne devait y entrer, pour sa part, qu'après avoir éprouvé les plus douloureuses souffrances supportées avec une résignation chrétienne admirable.

Il reste à montrer que si Mme Craven a occupé une place marquante parmi les romanciers soucieux de l'honneur de leur plume, si, même, elle a, dans ce genre une situation exceptionnelle à raison de la haute moralité de ses compositions, elle n'est pas la seule, en France, qui ait poursuivi ce but du roman honnête : *Former le cœur en amusant l'esprit*. S'il est vrai que le nombre des romans immoraux augmente, hélas ! en France et qu'ils y aient une notoriété regrettable, ce qui est incontestable, il n'en est pas moins vrai, cependant qu'une cohorte vaillante d'écrivains distingués a donné à notre génération d'excellents ouvrages d'une lecture à la fois saine, agréable ; et, dans le concours des bonnes volontés pour réagir contre la littérature matérialiste et athée, pardon de cette expression un peu vulgaire, "on n'a que l'embarras du choix".

Une revue rapide des auteurs et des livres recommandables à ce point de vue, ne sera peut-être pas dénuée d'intérêt, et cet examen convaincra de la vérité des paroles de Mme Craven, citées au début de cette étude, quand elle parlait de ces Paris si différents. Sans remonter au-delà d'un quart de siècle, on peut citer parmi les romanciers respectueux de leurs lecteurs, Paul Féval, dont on a lu avec intérêt les récits entraînants, la *Fée aux Grèves*, où il a si bien décrit les poétiques légendes de son cher pays breton, la *Louve* et *Valentine de Rohan*, saisissante peinture des soulèvements populaires au 17^{me} siècle, les *Compagnons du Silence* etc . . .

L'entraînement de l'action, la vivacité du récit ne laissent pas au lecteur le temps de critiquer un style parfois un peu relâché, des contradictions un peu fortes ; mais qu'est-ce que ces défauts secondaires à côté de la moralité des sujets traités ? Dans les *Etapas d'une conversion*, l'idée religieuse occupe la première place, et cette confession est vraiment touchante et pleine d'enseignements.

Mme Raoul de Navery, dont le vrai nom est Marie David, et qui a eu l'honneur d'être membre correspondant de la Société royale du Canada, a toujours su, dans la liste nombreuse de ses publications s'inspirer aux sources du bien et faire appel aux sentiments honnêtes. *Patira*, *Jean Canada*, car un de ses romans retrace une épisode intéressant de la vaillante lutte soutenue pour la défense de

la nationalité canadienne française, les *Chevaliers de l'Écritoire*, étude malheureusement trop vraie des mœurs du journalisme en France méritent d'être lus et laissent une impression agréable. On reproche à cet auteur un goût exagéré pour les aventures extraordinaires, les crimes, les coups d'épée, mais, c'est là, il faut bien le reconnaître, ce qui séduit la masse des lecteurs avides d'émotions fortes; et, quand, de ces incidents mouvementés et un peu recherchés se dégage nettement l'idée morale, on ne doit pas regretter le moyen détourné pris par l'auteur pour attirer la clientèle.

Mme Bourdon, née Lippens, d'origine belge, a beaucoup écrit pour les jeunes filles des classes ouvrières, et ses meilleurs romans, comme : *Ouvrière des fabriques*, *Histoire d'une pauvre femme*, *Ouvrière de Paris*, les *Souvenirs d'une institutrice*, ont un accent de vérité et de foi qui la rapproche de Mme Craven. Ainsi qu'à Mme Craven, on lui a reproché de mettre en scène des héroïnes trop parfaites; il a été fait, plus haut, justice de cette critique. Dans l'état actuel de notre société, l'écrivain doit impressionner fortement le lecteur pour amener une réaction salutaire. Ce qui manque à Mme Bourdon, c'est l'ampleur, l'action, le mouvement: tout est un peu languissant, mais ceci n'enlève rien à ses autres qualités qui sont, au point de vue auquel il faut se placer, très dignes d'éloges.

Melle Zénaïde Fleuriot a plus de gaîté et d'entrain: son style simple, plein de cette bonhomie fine et touchante qui est une des qualités de l'esprit français, donne beaucoup de charme à ses divers romans parmi lesquels nous citerons: les *Prévalonnais*, *Sans Beauté*, *Reséda*, les *Pieds d'argile*, *Petite Belle*. Un maître de la critique, qui, lui aussi a fait d'excellents romans, M. de Pontmartin, dit en parlant de Melle Zénaïde Fleuriot: "On est frappé de l'air de santé qui circule dans toutes les pages de ses compositions. Pas de vague, pas de brouillard, de l'expansion, du bruit, des fenêtres grandes ouvertes à tous les rayons du soleil." C'est bien là ce qui fait le charme de cet auteur dont la *Vie en famille*, *Nostradamus*, *Raoul Daubry*, parus dans le "*Journal de la Jeunesse*," ont fait battre bien des jeunes cœurs et fait sourire bien des jeunes visages.

Mme Emmeline Raymond, Mme Colomb, qui ont écrit pour cette même jeunesse de si touchants récits; Mme de Witt, qui, après avoir écrit les belles pages dictées par son illustre père, composait pour les adolescents des nouvelles qui sont de véritables bijoux littéraires.

Ce n'est pas uniquement par galanterie qu'ont été citées, en remière ligne parmi les écrivains moraux et honnêtes, les plumes

féminines qui se sont dévouées à instruire la jeunesse en la distrayant ; non, c'est parce que ces écrivains méritent vraiment d'avoir cette place par leur talent, par cette émotion communicative, cette finesse d'analyse qui rendent la femme si supérieure dans l'éducation de l'enfance. Cependant on compte aussi dans le sexe fort de très bons auteurs dont les nouvelles et les romans sont, bien connus. Tous les ouvrages de Lamothe sont très goûtés des amateurs de drames à effet, d'histoires terribles. Les *Compagnons de la mort* n'ont-ils pas causé des émotions bien poignantes à de nombreux lecteurs ? M. de Margerie, qu'on appelle un missionnaire littéraire, tant il s'est appliqué à répandre par de nombreux écrits, les consolantes vérités de la religion, dans les classes pauvres vouées au travail de l'atelier, et heureuses de trouver un repos moral en de saines lectures. Les *Scènes de la vie chrétienne*, *Frère Arsène*, les *Reminiscences d'un vieux Touriste*, par M. de Margerie sont, à tous égards, très recommandables. A côté de lui, M. *Hippolyte Violeau* sait charmer par un talent descriptif remarquable et un sentiment poétique qui, dans la *Maison du Cap*, le classent au premier rang des littérateurs français.

Il y aurait encore à citer les gracieuses et touchantes nouvelles de M. Anatole de Ségur, les fières peintures de M. de Tinseau : mais il y a un nom sur lequel il convient de s'arrêter un peu, ne serait-ce que pour fournir aux lecteurs de la *Revue canadienne* l'occasion de témoigner leur reconnaissance à un écrivain français qui a été des premiers à rappeler à la France les sympathies si profondes et si vivaces du Canada, M. Xavier Marmier. A cet auteur on doit un des plus gracieux romans, les *Fiancés du Spitzberg*, où l'action se passe dans un climat rigoureux comme celui des bords du Saint-Laurent, et qu'il éclaire de la douce lumière des pures et chastes amours. M. Xavier Marmier a consacré au Canada des pages éloquentes et fait, de Montréal même, dans ses *Lettres d'Amérique*, une description qui n'a été surpassée ni comme vérité ni comme appréciation. Il a eu l'honneur de prévoir l'avenir de cette belle ville et d'ouvrir la voie suivie par les nombreux auteurs français qui ont écrit sur le Canada.

On pourrait ajouter à cette liste déjà longue, les noms d'un grand nombre d'autres écrivains de talent qui ont préféré se maintenir dans les sentiers battus, rester honnêtes et chastes dans leurs fictions, plutôt que de rechercher, en salissant leur plume, une popularité de mauvais aloi, et se complaire à la peinture malsaine des vices et des plaies de notre pauvre humanité. La renommée s'ac-

quiert aisément, on en a la preuve tous les jours, avec un livre scandaleux, et le nombre est malheureusement trop grand des auteurs qui, pour arrondir leur bourse, n'ont pas su respecter la pudeur. Honneur donc à ceux qui ont résisté à la tentation !

En dehors des auteurs nommés ici, beaucoup d'autres ont écrit de bons romans et produit des œuvres utiles. Mais, s'il fallait les citer tous, cette étude prendrait un faux air de catalogue de librairie.

En dehors même des auteurs qui se sont spécialement donné comme mission d'écrire des ouvrages d'imagination au point de vue chrétien, il y a d'excellents livres dont le père de famille peut, en toute confiance, permettre la lecture à ses enfants, et qui sont signés de noms célèbres, mais dont toutes les productions ne sont pas toujours dignes d'être feuilletées par de trop jeunes mains.

Un écrivain justement renommé, mort il y a peu de temps, Octave Feuillet, membre de l'Académie française, a donné une de meilleures œuvres littéraires de notre époque, le *Roman d'un jeune homme pauvre*. On y trouve, avec une émouvante histoire d'amour, des leçons d'honneur, un parfum d'honnêteté, une haute morale parfois un peu recherchée, et même un touchant appel aux sentiments religieux, dans cette belle scène de la mort de Mlle Pen-Coat apercevant le ciel à travers les vitraux de la cathédrale qu'elle rêvait d'élever à Dieu.

Mlle de la Seiglière, de M. Sandeau, et, dans un autre genre, *Catherine*, simple idylle des champs, sont aussi dignes d'être recommandées.

L'Abbé Constantin, d'Halévy, dont le succès, il y a quelques années, a prouvé que le public français sait encore goûter les œuvres simples quand elles expriment de nobles pensées, doit être aussi rangé parmi les bons romans. Le charme de cette nouvelle est dû non-seulement à la simplicité de l'action, à l'allure rapide du récit, à l'esprit avec lequel les moindres détails sont mis en relief, mais encore à l'honnêteté des sentiments des personnages. La figure de *L'Abbé Constantin*, simple et bon curé de campagne qui ne songe qu'à soulager ses pauvres et à conduire au ciel son troupeau, parmi lequel il y a quelques brebis rebelles, est rendue avec un rare bonheur.

Et, si remontant de quelques années et cherchant dans les écrivains dont s'honore la France, le premier pays du monde encore dans les lettres et les arts, on cite Lamartine, avec sa gracieuse pas-

torale *Graziella*, Chateaubriand, avec les *Martyrs*, cette magnifique peinture des premiers temps du christianisme, ou encore *Paul et Virginie*, cette légende d'amour ingénue qui contraste si étrangement avec les temps sinistres où elle fut écrite ; si, revenant à notre époque, on lit les amusantes et instructives fictions de Verne, son *Voyage au pays des fourrures*, les *Enfants du capitaine Hatteras*, *Michel Strogoff*, le *Tour du monde en 80 jours*, le *Voyage autour de la lune*, etc., on reconnaît qu'il est encore possible de demander à la mère patrie, pour passer les longues soirées de trop longs hivers, de bons romans qui satisfassent à la fois le cœur et charment l'esprit.

Il n'est que juste, en terminant cette revue des bons romans français, d'ajouter que les écrivains canadiens ont le droit de revendiquer les éloges que méritent toujours les auteurs gardiens vigilants de la pudeur de leur plume. Les littérateurs canadiens ont su garder les bonnes traditions, et il est agréable de proclamer que, dans tous les romans publiés au Canada, on retrouve, au plus haut degré, le sentiment moral et chrétien.

Et maintenant, après cette revue de romans honnêtes français, ne pourrait-on pas, comme conclusion pratique, se poser cette question : Est-il bon de lire de tels ouvrages, et cette distraction, quelque morale qu'en soit la donnée, quelque chaste que soit la plume de l'écrivain, cette distraction n'offre-t-elle pas des dangers ? Traiter à fond ce point entraînerait trop loin, et il y aurait, pour un avocat disert, un long plaidoyer pour et contre à offrir. Mais il faut bien reconnaître que le roman est, aujourd'hui, un *mal nécessaire*. A certaines natures faibles ou malades, faciles à séduire ou à égarer, douées d'une imagination exaltée, les meilleurs romans, même ceux de Mme Craven, présentent de sérieux inconvénients en leur faisant apercevoir une vie idéale qui, mise en face de la réalité, les conduira au découragement. Ces natures feraient sagement de s'abstenir de semblables lectures : c'est un conseil plus aisé à donner qu'à suivre ; mais elles se trouveront bien de l'écouter. Pour d'autres, au contraire, le bon roman offrira un agréable repos, une satisfaction intime qui aidera à supporter le prosaïsme de l'existence, relèvera le courage en donnant aux pensées nobles un essor salutaire. . . . mais à la condition, toutefois, et ce sera le dernier mot de cette étude, de bien choisir ses lectures et de n'admettre à son foyer que des amis sûrs, honnêtes, vertueux et capables de ne donner que de bons avis et de bonnes paroles.

C'est donc à proprement parler une question d'hygiène morale. Il y a un guide sûr à qui on doit s'adresser en toute confiance, le médecin de l'âme, le directeur de la conscience. C'est en ses mains qu'il faut remettre le choix des auteurs à lire ; c'est à celui qui connaît les plus secrètes pensées qu'il appartient de guider dans cette voie plus difficile qu'on ne le croit d'ordinaire.

LE CURE PHILIPPE BOUCHER

(1665-1721)

I

Pierre Boucher, qui s'illustra comme commandant des Trois-Rivières; que Boucherville réclame pour fondateur et que Louis XIV anoblit pour les services qu'il avait rendus à la colonie du Canada, eut seize enfants de son union avec Jeanne Crevier.

Le huitième de cette nombreuse famille, Philippe Boucher, fut le premier curé titulaire de la paroisse Saint-Joseph de la pointe Lévi.

Né aux Trois-Rivières, le 20 décembre 1665 (1), Philippe se fit remarquer par son intelligence précoce. Le 8 décembre 1677, à l'âge de douze ans, il entra au séminaire de Québec. Il y eut pour condisciples Jean-François Buisson de Saint-Cosme, François Grounard, Étienne Volant, Jean Bissot, Denis de Peuvret, Jean Soumande, Auguste de Tilly, Augustin de Repentigny, Alexandre Peuvret, Alexandre Lavallière, Daniel Latouche, les deux neveux de l'évêque de Laval (2). Tous firent leur marque dans la suite, soit dans l'armée, soit dans l'Eglise. Philippe Boucher ne fut pas un des moins brillants. Monseigneur de Laval le distingua entre tous (3). Le 27 septembre 1682, il lui donnait la tonsure dans la cathédrale de Québec, en même temps qu'à son condisciple Jean-François Buisson de Saint-Cosme, et l'année suivante, le 3 avril, il le recevait dans les ordres mineurs (4).

En 1684, Philippe Boucher terminait son cours d'études au séminaire de Québec (5). Il n'avait que 19 ans. Mgr de Laval venait d'ériger le chapitre de Québec. Il choisit Boucher, encore acolyte,

(1) L'abbé Noisieux, dans sa *Liste chronologique*, le fait venir au Canada le 27 juin 1680. C'est une erreur.

(2) Abeille.

(3) Langevin. *Vie de Mgr de Laval*.

(4) Gosselin. *Vie de Mgr de Laval*, II appendice, p. 692.

(5) Catalogue des élèves du séminaire publié en 1849.

pour un des chapelains de ce chapitre (1). Comme il lui fallait donner tout son temps à ses études théologiques, il fut dispensé d'assister à l'office canonial (2). Le 26 mars 1689, M. Boucher était ordonné prêtre (3). Le séminaire se l'agrégea et l'évêque de Saint-Valier le chargea d'abord du cap Saint-Ignace, avec mission de desservir une partie de la côte du sud (4). Il revint de là en 1690 pour prendre charge de la cure de Saint-Joseph de la pointe Lévi, qu'il devait garder jusqu'à sa mort.

II

La pointe Lévi, qui faisait partie de la seigneurie de Lauzon, avait été d'abord desservie par les PP. jésuites. C'est le P. Bailloquet qui alla y célébrer la première messe, le jour de Pâques 1648. Le gouverneur de Lauzon, le 21 janvier 1650, donnait à la Compagnie de Jésus une terre assez considérable en face de Québec "en considération de ce que les P. P. avaient exprimé le désir de faire tout en leur pouvoir pour donner l'assistance spirituelle aux habitants de la seigneurie." *Le journal des jésuites* nous a conservé la date de quelques unes des visites des Pères à la côte Lauzon. C'est ainsi qu'il nous apprend que, le 30 mars 1652, le P. Druillettes arriva à la pointe Lauzon avec Jean Guérin, après bien des fatigues, retournant de la Nouvelle-Angleterre et de la mission des Abénaquis. Le lendemain, jour de Pâques, il dit la messe aux habitants de la pointe; il y fut retenu par le vent et les glaces et ne passa à Québec que le mercredi suivant.

Le 27 janvier 1660, la rivière ayant pris devant Québec dès le 20 ou environ, le P. Ragueneau alla en mission à la pointe Lévi. Le 22 mars 1668, le P. Garnier y alla à son tour. C'est tout ce que l'annaliste rapporte.

(1) *Mandement des évêques de Québec*, vol. I, (16 novembre 1684). Il y avait au chapitre de Québec quatre chapelains ou vicaires pour remplir les offices de maître des cérémonies, de sacristain, de chantres et les autres fonctions inférieures. Les premiers chapelains du chapitre, installés en 1684, furent MM. Nicolas Dubos, prêtre, François Grouard, sous-diacre, Philippe Boucher, acolyte, et M. Paul Vachon, alors missionnaire des Grondines, Sainte-Anne et Batiscan.

(2) Langevin.

(3) Répertoire Tanguay.

(4) Langevin.

La seigneurie de Lauzon était considérée à l'origine, partie de la paroisse de Québec. En 1649, M. Jean le Sueur venait marier le premier colon de la pointe Lévi dans sa maison, et faisait de même, en 1652, pour Jean Guiet, un voisin. A venir jusqu'en 1679, tous les actes de baptême, mariage et sépulture de la côte Lauzon sont inscrits aux registres de la cure de Québec. Dès 1663, l'évêque de Laval s'était réservé les dîmes de cette seigneurie pour les employer à bâtir une église paroissiale. Cette église ne fut cependant commencée qu'en 1675 (1) et elle fut terminée deux ans après par l'abbé Morel(2), le même qui fit bâtir la première église en pierre à Sainte-Anne de Beaupré. Mgr de Saint-Vallier, en 1685, trouvait que cette chapelle était une des plus propres et des mieux bâties du Canada.

Les abbés Morel, Pommier, Claude Volant de Saint-Claude, Pinguet, les récollets Georges Harel et Ambroise Pellerin avaient été tour à tour les desservants de la pointe Lévi, lorsque M. Philippe Boucher y arriva en 1690.

III

Au printemps de 1690 (le 11 avril), Mgr de Saint-Vallier venait faire sa visite pastorale à la pointe Lévi et y installait le jeune curé. Celui-ci commença tout de suite l'exercice de son ministère. Au mois de mai, on le voit s'occuper de la construction des bancs dans son église afin d'assurer un revenu annuel à la fabrique, puis régulariser le mode d'adjudication. La première partie des réglemens rédigés par le curé Boucher est encore en vigueur dans la paroisse Saint-Joseph. Le pasteur a pris le soin de conserver dans ses registres les noms des paroissiens qui se réunissaient dans le temple primitif.

Mais la tranquillité du pasteur ne tarda pas à être troublée. Un matin d'octobre 1690, il pouvait voir, des fenêtres de son presbytère, défiler la flotte de l'amiral Phipps qui allait assiéger Québec.

Aux premières nouvelles de l'approche de l'ennemi, le commandant de la capitale, en l'absence de M. de Frontenac, avait fait entrer dans la place la plupart des habitants des campagnes voisines pour travailler aux fortifications. La milice de la côte Lauzon, qui couvrait Québec du côté de la rade, reçut l'ordre de ne point quitter ses

(1) Procès-verbal de l'architecte Jean Guion.

(2) *Vie de Mgr. de Laval* par l'abbé de la Tour p. 170.

positions. Aussi, lorsque les Anglais voulurent approcher de la pointe Lévi, les Canadiens qui y étaient en embuscade les contraignirent de retourner à leurs vaisseaux avant qu'ils aient pu faire pour dix écus de dommage. Et, pendant tout le siège, ces miliciens-colons se conduisirent comme de vieux soldats aguerris. Il n'y a pas de doute que le curé Boucher, dont le père avait défendu si vaillamment autrefois le bourg des Trois-Rivières contre les surprises des Iroquois, devait se trouver à la tête de ses paroissiens pour les encourager et les soutenir. Pourquoi n'aurait-il pas imité l'exemple de son cousin de Boucherville, curé de la rivière Ouelle, qui, dans une circonstance analogue, fit le coup de feu contre les hérétiques et étonna ses meilleurs chasseurs par la précision de son tir ?

Après cinq jours de vaines tentatives, la flotte ennemie mettait à la voile et reprenait la route de Boston.

En remontant le fleuve, Phipps avait détruit les principaux établissements de pêche des Français sur l'île de l'Assomption (Anticosti), à Percé et à la côte Mingau. Ceux qui exploitaient ces postes éloignés appartenaient pour la plupart à la pointe Lévi. Entre autres prisonniers, que les Anglais y avaient faits, se trouvait une des paroissiennes du curé Boucher, la veuve de François Bissot, et qui avait épousé, en secondes noces, un armateur Bayonne, Jacques de la Lande.

Retenue à bord du vaisseau amiral, elle proposa à Phipps d'être échangée contre des prisonniers anglais détenus à Québec. Elle fut envoyée sur parole pour entamer des négociations. Frontenac l'accueillit avec joie, et chargea son aide-de-camp, M. de la Vallière, de se rendre auprès de l'amiral. Au bout d'une journée de pourparlers, l'échange se fit. Contre dix-huit prisonniers anglais qui étaient renfermés dans Québec, Phipps donna la liberté à Madame de la Lande et à sa fille, à M. Prouvé, missionnaire de port Royal, à M. de Grandville et à une vingtaine de pêcheurs. Le soir où cet échange fut conclu, la ville fut illuminée, et Phipps aurait pu naviguer à la lueur des feux de joie qui s'allumèrent tout le long de la côte.

IV

Dans la rude mission, que son évêque lui avait confiée l'année précédente le long de la rive sud du Saint-Laurent, M. Boucher s'était donné beaucoup de fatigues. N'écoutant que son zèle il avait entrepris au-dessus de ses forces en parcourant à pied des distan

considérables par des chemins impraticables, des sentiers à peine tracés dans la forêt ou sur des rivières glacées. Il ne put pas chanter au milieu de ses paroissiens, le *Te Deum* qui avait été ordonné pour remercier Dieu de la victoire que Frontenac venait de remporter sur la flotte ennemie. Il était tombé malade presque aussitôt après le départ des soldats de Phipps, et on avait dû le conduire au séminaire où il demeura pendant plus de six mois à l'infirmerie, perclus de presque tous ses membres et en grand danger d'y demeurer toute sa vie.

Mgr de Laval qui vivait alors retiré à Saint-Joachim, en apprenant la maladie de son ancien chapelain, prit la peine d'écrire une longue lettre au marquis de Denonville pour se plaindre de ce que l'on avait donné trop à faire au jeune missionnaire (1).

Cependant la jeunesse l'emporta sur la violence du mal, et le curé Philippe Boucher revenait, à la fin de 1691, prendre possession une seconde fois de son presbytère de la pointe Lévi.

Au mois de novembre de l'année suivante, il y mariait un de ses frères, Jean Boucher de Monbrun, avec la fille de l'un de ses principaux paroissiens, Etienne Charest, s'attachant ainsi par un nouveau lien au troupeau qui lui était confié (2).

Le séminaire de Québec avait jusque là dirigé l'exercice du culte dans la plupart des paroisses des environs de Québec, par les missionnaires qu'il y envoyait. C'est à lui que les dîmes se payaient, et il donnait en retour ses meilleurs sujets, fournissait les ornements sacrés et des chapelles portatives. La pointe Lévi avait toujours eu une aide efficace du séminaire qui lui avait envoyé successivement plusieurs de ses prêtres pour la desservir. Au mois de septembre 1692, pour se conformer aux ordres de la métropole, le séminaire fit abandon de son droit aux cures en faveur de l'évêque et céda aux paroisses les chapelles portatives qu'elles pouvaient avoir en leur possession. C'est ainsi que la pointe Lévi se trouva hériter des premiers ornements sacrés qu'elle ait eus (3).

Le 18 septembre 1694, Monseigneur de Saint-Vallier érigeait canoniquement la paroisse Saint-Joseph de la pointe Lévi (4), et y nommait régulièrement curé, M. Philippe Boucher (5).

(1) *Lettre* du 16 avril 1691.

(2) 24 novembre 1692, *Registre* de la pointe Lévi.

(3) *Mandement* des évêques de Québec 1-290.

(4) *Ibid* p. 524.

(5) *Ibid* appendice p. 535.

Celui-ci, depuis 1684, possédait dans la cathédrale la chapellenie de Saint-François-Xavier, qu'on lui avait donnée lors de la formation du chapitre. Il s'en démit entre les mains de l'évêque, cinq jours après sa nomination de curé (1). " Pour par ledit évêque en jouir, comme il voudra, jurant et affirmant le résignant en son âme et conscience qu'en cette résignation et démission n'est intervenu ni interviendra aucun dol, fraude, simonie, ni autre faction vicieuse ni illicite." Quelques années après, Pierre Boucher voulant assurer à son fils un honnête revenu et se conformer aux lois canoniques, lui fit don, dans sa seigneurie de Boucherville, d'un arrière-fief de quatre arpents de front sur deux lieues de profondeur (2).

Un des premiers soins du curé Boucher en arrivant dans sa paroisse, avait été de régulariser la comptabilité de ses fabriciens. Homme d'ordre et de devoir, il continua toute sa vie la tâche qu'il s'était imposée en commençant. Les cahiers, qu'il a laissés, témoignent de sa scrupuleuse exactitude comme administrateur et comme financier. Le curé Boucher aimait les solennités du culte et la décoration du temple. Il n'épargna rien pour orner son église et, grâce aux dons considérables en argent qu'il faisait chaque année à ses fabriciens, le trésor de Saint-Joseph devint un des plus riches de la colonie.

Pendant trente ans, le curé Boucher demeura au poste que son évêque lui avait confié. Jamais personne ne garda mieux la résidence. C'est à peine si, dans ce long espace de temps, on voit deux ou trois prêtres de passage tenir la plume aux registres.

Une seule fois, le curé Boucher dut abandonner ses ouailles. Monsieur de Saint-Vallier, alors en France, avait demandé à M. de la Colombière, son grand vicaire, de venir l'y rejoindre et avait envoyé une procuration à M. Boucher pour prendre en mains le soin de ses affaires et la conduite de l'hôpital général. M. de la Colombière succomba le 23 décembre 1712 aux fièvres malignes, et, au printemps de 1713, M. Boucher alla fixer sa résidence à l'hôpital-géné-

(1) *Greffe Français Genaple*. 23 septembre 1694.

(2) *Greffe Genaple*, 24 septembre 1696. Titre clérical de Monsieur Philippe Boucher. Le 19 septembre même année, Pierre Boucher avait donné un titre clérical du même genre à un autre de ses fils qui était prêtre, M. Nicolas Boucher. Le 21 septembre, il assurait également et par une semblable donation, la dot d'une de ses filles qui était religieuse aux ursulines de Québec.

ral (1). Il ne tarda pas à l'abandonner et (1714) retourna à la pointe Lévi mener sa vie tranquille et obscure.

Dans sa retraite le pasteur partageait son temps entre la prière, les soins du ministère, la lecture de quelques auteurs favoris et les travaux des champs. Il avait acheté des ursulines de Québec un fief, que cette communauté avait reçu autrefois de l'ingénieur Jean Bourdon, pour la dot d'une de ses filles qui s'était faite religieuse. Ce domaine, situé à quelques arpents de l'église Saint-Joseph, était composé d'excellentes terres. Le curé s'occupa de les mettre en valeur. Il y fit des plantations considérables d'arbres fruitiers qui lui rapportaient un bon revenu. Le verger du curé de Saint-Joseph était connu sur toute la côte sud du Saint-Laurent. Les anciens racontent qu'on y cueillait des pommes et des prunes délicieuses.

V

La famille Boucher, très nombreuse, avait donné à l'Eglise et aux communautés du Canada plusieurs sujets. Avant de mourir, le curé de Saint-Joseph put voir un de ses frères (2) et dix de ses neveux, prêtres, une sœur (3) et treize de ses nièces religieuses (4). Il se plaisait à aider ce groupe de lévites de ses conseils, et plusieurs d'entre eux qui n'auraient pas eu les moyens d'embrasser la vie monastique lui durent leur dot réglementaire. Il arrivait quelquefois que le bon curé ne consultait que sa générosité sans songer à l'épuisement de sa bourse. C'est ainsi qu'au commencement de 1714, apprenant qu'une de ses nièces, Marie-Anne de Boucherville, avait l'intention de se faire religieuse, il promit de lui donner 500 livres pour aider à sa dot. Cette jeune fille entra aux ursulines de Québec et y fit profession. Mais, quand vint le moment de payer la dot, l'oncle s'aperçut qu'il ne possédait pas un sou vaillant. Tout son revenu, comme à

(1) Monseigneur de Saint-Vallier et l'hôpital général de Québec p. 223.

(2) Nicolas, né à Boucherville, 15 novembre 1672, ordonné prêtre, 6 juin 1696, fut nommé curé de Sainte-Aune de Beaupré en 1698. En 1707, il passa à la cure de Saint-Jean, dans l'île d'Orléans et mourut à l'Hôtel-Dieu, le 30 juillet 1733, à l'âge de 60 ans; il est inhumé dans la cathédrale. *Répertoire Tanguay*.

(3) La cadette, Geneviève, religieuse ursuline, dite Saint-Pierre, morte en mai 1766.

(4) Le commandeur Viger cité dans les *Ursulines de Québec* III p. 96

l'ordinaire, avait passé en œuvres pies ou en ornementation de son église. M. de Boucherville, son frère, dut emprunter, et le curé prodigue promit de vendre quelques unes des terres du patrimoine que son père lui avait laissé, pour effectuer sa promesse (1). L'affaire se régla en effet quelques années plus tard à la satisfaction de tous les intéressés (2). Pendant la belle saison, les portes du presbytère s'ouvraient pour donner l'hospitalité au clan joyeux des Boucher. M. de Montbrun avait pris sa femme à la pointe Lévi. Les de la Perrière, de Neuville, de Sabrevois, de Muy, de Varennes de Boucherville, de Grosbois y venaient visiter l'oncle, la belle-sœur, les neveux et les nièces. Si l'on en juge par les archives paroissiales, les braves paroissiens de l'époque savaient profiter du passage de ces visiteurs de haute lignée pour les inviter à plus d'un compéragé.

Le curé, sédentaire, très assidu à sa besogne, ne sortait guère de sa paroisse que pour aller visiter ses anciens confrères du séminaire de Québec, où, l'un de ses neveux, M. Jean-Baptiste Gautier de Varennes, était procureur. C'est dans l'une de ses rares promenades à la ville, qu'il fut témoin involontaire d'une aventure dont il devait garder une profonde impression. Un jour de novembre 1701, il s'était rendu à son *Alma Mater*, ainsi qu'il en avait l'habitude chaque automne. Il trouva la communauté déserte. Tous les élèves étaient allés à la ferme que le séminaire possédait sur le grand chemin du cap Rouge. Comme il faisait grand froid et que le vent du nord soufflait violemment, le curé voulut entrer dans la salle de récréation pour se chauffer. Il venait à peine d'ouvrir la porte qu'il se vit tout à coup entouré de flammes. Le feu était au séminaire. Aux cris qu'il pousse, les domestiques de la maison accourent et essayent en vain d'arrêter les ravages de l'incendie. Le tocsin sonne, les secours arrivent, mais trop tard. En moins de trois heures l'édifice n'était plus qu'une masse de ruines. (3)

VI

On sait que la famille Boucher avait le goût des lettres et que

(1) *Lettre* du 12 Novembre 1717.

(2) Voir *Registre des ordonnances des intendants*, vol. 8 p. 118 et vol. 10, p. 34 (9 juin 1724). L'intendant réduisit la promesse faite à 375 livres.

Les *Ursulines de Québec*, III-p-p. 119-120, donnent une biographie de la mère Marie-Anne Boucher, dite de Sainte-Ignace.

(3) *Lettre* de Levasseur de Néri, ingénieur de la colonie, 24 novembre 1701.

plusieurs de ses membres manièrent la plume avec succès. Pierre Boucher, le père du curé, qui avait été député à la cour pour représenter les besoins de la colonie, fit, pendant qu'il était en France, imprimer une relation très importante des mœurs et des productions du Canada (1). Cet ouvrage, fort recherché aujourd'hui par les bibliophiles, fit dans le temps un certain bruit et valut à la colonie de précieuses adhésions. C'était la première fois qu'un colon de ce pays se servait de l'imprimerie pour faire valoir auprès de la métropole les avantages du Canada, et les justes revendications de ses habitants.

Pierre Boucher conserva le goût d'écrire jusque dans son extrême vieillesse. Ceux qui s'occupent de l'histoire du Canada ont dû lire avec beaucoup d'émotion les considérations qui engagèrent ce respectable vieillard à fonder sa seigneurie de Boucherville, et les adieux touchants qu'il fit à sa famille avant de mourir. Nos recueils littéraires ont publié ces précieux documents.

Quelques années avant la conquête, une des petites-filles de Pierre Boucher, Charlotte de Muy, dont le père fut gouverneur du Détroit, puis de la Louisiane, esquissa la vie de la mère de l'évêque de Pontbriand, d'après l'histoire composée par dom Trottier. C'est elle encore, qui, religieuse aux ursulines de Québec, rédigea les *Annales* de la guerre de sept ans.

Un des meilleurs romanciers du Canada contemporain, M. Georges de Boucherville, descend en ligne directe de l'historien de 1670.

Le curé Boucher n'a laissé aucune œuvre littéraire : c'est tout au plus si l'on peut citer de lui une lettre concernant l'emploi des fonds destinés à la subsistance des curés (2). Nous avons fouillé en vain les archives de la cure de Saint-Joseph dans l'espérance d'y trouver quelques pièces détachées de sa correspondance. Seuls, quelques manuscrits copiés de sa main, contenant des traités de philosophie ou de théologie, ont été conservés. Nous avons cependant découvert un mémoire qui nous prouve que le curé Boucher avait non seulement hérité des goûts de son père, mais qu'il aimait passionnément les livres. Ce curé de campagne s'était formé, pendant ses trente années de ministère, une des plus belles bibliothèques de la

(1) *Histoire véritable et naturelle des mœurs et productions de la Nouvelle-France, vulgairement dite Canada* : Paris, chez Florentin Lambert, rue St-Jacques, à l'image St-Paul, in-12, 1670, par Pierre Boucher, gouverneur des Trois-Rivières, en Canada.

(2) *Archives coloniales de la marine*, c. 11, vol. 106.

colonie, une bibliothèque composée de plus de cinq cents volumes. C'est là assurément une collection très respectable pour un curé campagnard qui vivait de 1690 à 1721, dans un coin perdu d'une colonie à peine peuplée. Il y a peu de pasteurs puritains de la Nouvelle-Angleterre, vivant à la même époque, qui pourraient montrer, comme le prêtre Boucher, cinq cents volumes réunis dans leur *parsonage* bien éclairé et bien chauffé.

Le malheur des temps a voulu que cette précieuse collection ait été dispersée. Mais, grâce à un mémoire qui nous est tombé sous la main, on peut la reconstituer en grande partie. Le catalogue ainsi formé, et que le manque d'espace ne nous permet pas de mettre sous les yeux du lecteur, tout incomplet qu'il soit, dénote le choix intelligent d'un homme qui veut se tenir au courant des publications de son temps et qui suit de près le mouvement de la pensée sous quelque forme qu'elle se produise. Par les *ex-libris* on juge que le bon curé ne tardait pas à faire l'acquisition d'un livre aussitôt son apparition. Il ne collectionne pas seulement les ouvrages de théologie, ou de morale, ou qui n'ont d'intérêt que pour l'exercice du ministère paroissial. On voit sur ses rayons les meilleurs produits de la littérature du grand siècle. Les sermons les plus récents coudoient les œuvres de Pascal, de Nicole, de Bossuet, de Bourdaloue, de Fléchier, de Fénelon, toute la fine fleur du panier. Un peu de poésie vient égayer ce milieu sérieux. L'histoire et les anciens sont largement représentés, Tacite et Suétone font bon ménage avec Mézeray et Maimbourg. Les récits des voyageurs font nombre : ce qui n'est pas déplacé dans un jeune pays où chaque jour amène des découvertes nouvelles.

Le prêtre, dans ces temps primitifs devait savoir un peu de tout. Il était le ministre de Dieu, le conseiller, l'avocat, le médecin de ses paroissiens. Aussi les livres de loi, les traités de médecine ont reçu l'hospitalité dans la maison du pasteur. Le fils de famille n'a pas oublié non plus l'art héraldique et le traité sur la civilité. Jusqu'au narquois baron de La Hontan qui a franchi le seuil de ce paisible presbytère. Tout cela indique un état assez avancé de civilisation, et nous autorise à croire que, ceux-là, qui pensent que la lumière ne s'est faite dans cette colonie du Canada qu'à l'époque de la conquête, se trompent étrangement.

IX

En 1713, lorsque M. Boucher avait été appelé à la chapellenie de

l'hôpital général, un jeune prêtre tout récemment ordonné, l'abbé André-Joseph Montenon de la Rue, était allé le remplacer au presbytère de Saint-Joseph. A son retour le curé voulut conserver les services de ce précieux auxiliaire. L'abbé de la Rue accueillit volontiers la demande qu'on lui faisait. La maigre dime que le curé prélevait sur ses paroissiens n'aurait pas suffi à faire vivre deux prêtres. M. de la Rue, qui avait des biens de famille, fit don d'une somme de 8,000 livres au séminaire de Québec, et cette institution s'engagea à lui servir chaque année une pension viagère de 375 livres (1). Pendant huit ans le vieux pasteur et son jeune assistant véquirent dans la plus parfaite union. Ils avaient mis leurs patrimoines en commun, ou plutôt ils n'en avaient fait qu'une part, et ils l'employaient tout entière pour le plus grand bien de la paroisse qui leur était confiée. C'est ainsi qu'ils entreprirent, à leurs propres frais, d'agrandir et de restaurer l'église qui comptait déjà près d'un demi-siècle d'existence. Le procureur général de la colonie, M. Collet, qui avait été chargé par la métropole de régulariser légalement la situation des paroisses du Canada et de faire son rapport sur les besoins de chacune d'elles, dans la visite qu'il fit à Saint-Joseph, ne dut trouver que des éloges à donner au dévouement des deux prêtres. En effet lors de son passage, les ouvriers étaient à l'œuvre, et, s'il consulta les livres de comptes de la fabrique, il ne manqua pas de constater que, sur une dépense totale de 4,545 livres que les travaux avaient occasionnée pour la seule année de 1721, la paroisse n'avait eu à verser qu'une somme de 800 livres environ.

Mais le curé Boucher ne devait pas voir l'achèvement des grands ouvrages qu'il avait commencés de concert avec son zélé confrère. Au commencement de 1721 il fut atteint de maladie et, au printemps, le 8 avril à neuf heures du matin, il rendit son âme à Dieu. Il était âgé de 55 ans. M. Chasle, curé de Beaumont, l'inhuma, le lendemain, dans le sanctuaire de l'église Saint-Joseph, du côté de l'évangile. En marge du registre et vis-à-vis de son acte de sépulture, la main pieuse de M. de la Rue écrivit cette simple phrase en guise d'oraison funèbre : " Son zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, surtout celles de ses paroissiens, mettra sa mémoire en bénédiction auprès de tous ceux qui en auront la connaissance. "

Quelques jours avant sa mort le curé Boucher avait fait appeler à son chevet le notaire Florent de la Cetière, et, en présence du sei-

(1) *Greffe* Jacques Barbel, 19 juillet 1718.

gneur de Lauzon, Etienne Charest, et du chirurgien Jean Cassan, il lui avait dicté ses dernières volontés (1).

Ce testament fut le couronnement d'une vie passée tout entière à faire le bien et la charité. Ni les pauvres, ni les paroissiens de Saint-Joseph, ni ses confrères dans le sacerdoce ne furent oubliés. Après avoir donné un souvenir à quelques membres de sa famille, le curé Boucher demanda à sa vieille mère, alors âgée de 85 ans, de se souvenir de lui dans ses prières et lui laissa, comme il l'avait fait de son vivant, le revenu du patrimoine que son père lui avait assuré en 1696. "Si elle n'en a pas besoin, ajoute-t-il, qu'elle en assiste les pauvres." Il fit abandon complet de tous ses autres biens aux curés et missionnaires qui lui succéderaient dans la paroisse Saint-Joseph, afin que le revenu pût les aider à s'acquitter des devoirs de bons pasteurs au service des paroissiens; une somme annuelle était réservée pour aider à la construction de l'église, qu'il laissait inachevée. Par une dernière clause M. Boucher pourvoyait à ce que, chaque année à perpétuité, cinquante messes basses fussent dites dans l'église pour le repos de l'âme des paroissiens et des curés ses successeurs.

M. Jean-Baptiste Gauthier, sieur de Varennes, son neveu, prêtre, chanoine de l'église de Québec et procureur du séminaire, et M. Montenon de la Rue, son coopérateur dans le ministère, furent chargés d'exécuter ses dernières volontés.

La succession du curé Boucher comprenait une somme assez ronde en argent, ses meubles, sa bibliothèque, la part de la seigneurie que son père lui avait donnée et le fief Sainte-Anne qu'il avait acheté des ursulines de Québec. La terre seigneuriale de Boucherville retourna à la famille des Boucher, mais tout le reste devint biens d'Eglise. Le fief Sainte-Anne, dont une bonne partie avait été convertie en verger du vivant de M. Boucher, fut affermé plus tard à différents colons. La fabrique se réserva la meilleure partie, celle qui avoisinait le fleuve; c'est aujourd'hui une propriété d'une grande valeur enclavée dans le florissant village de Lauzon. Les cimetières de Notre-Dame de la Victoire et de Saint-Joseph, un des forts qui couronnent les hauteurs de la pointe Lévi et le champ de manœuvres des miliciens du district de Québec, étaient situés sur ce domaine. Grâce au don fait par le curé Boucher, il y a cent

(1) *Greffé de Florent de la Cetière*, 4 avril 1721.

cinquante ans, la cure de Saint-Joseph de la pointe Lévi est une des mieux partagées de l'archidiocèse.

Il serait à souhaiter que la précieuse collection des livres, que le bibliophile Boucher avait amassés pendant ses trente ans de ministère, eût été aussi bien conservée que ses propriétés foncières. Malheureusement, après la mort de M. Montenon de la Rue, successeur immédiat de M. Boucher, on n'en eut pas tout le soin désirable. A cette époque éloignée, ceux qui pouvaient se donner le luxe d'une bibliothèque n'étaient pas nombreux. Le presbytère de Saint-Joseph était comme un pied-à-terre où descendaient tous les missionnaires de la rive sud du Saint-Laurent avant de se rendre à la capitale. Chaque visiteur empruntait son auteur favori ou le livre nouveau. On commença par tenir mémoire des emprunts, mais le prêt d'un livre est le plus mauvais placement qui se puisse faire. L'emprunteur ne rend ni capital ni intérêts. Au mois de février 1740, le vicaire général du diocèse, l'archidiaque Jean Louis de Miniac, au cours de sa visite paroissiale, constatait déjà la disparition d'un bon nombre de volumes et demandait instamment aux marguilliers de recouvrer tous ceux qui avaient été prêtés (1). Quinze ans après, à son arrivée dans la paroisse, M. Youville Duport faisait dresser un état des livres qui existaient encore. C'est la liste qui nous a aidé à reconstituer la bibliothèque du curé Boucher. Elle est datée de 1755.

La conquête vint. Pendant le siège de Québec, le presbytère de Saint-Joseph servit de quartier général au brigadier Monckton. Les habitants avaient emporté dans les bois tout ce qu'ils avaient pu sauver de la maison curiale (2). Mais un beau jour, un détachement anglais envoyé en éclaireur rapporta au camp, en triomphe, les livres que le bon curé Boucher avait pris tant de sollicitude à recueillir (3). On peut juger de la joie des officiers qui prirent dans le lot tout ce qui pouvait les aider à trouver moins longues les nuits passées au bivouac. Ils ne laissèrent guères que les in-folios traitant de lois, de théologie, d'histoire ecclésiastique, ou d'éloquence sacrée. Aussi à son retour au presbytère, une fois la paix rétablie, le curé Youville Duport se plaint amèrement de l'état délabré où il a trouvé sa bibliothèque (4).

(1) *Livres de comptes de Saint-Joseph* (19 février 1740).

(2) *Lettre du curé Youville Duport*, 4 janvier 1762.

(3) *Journal de Knox*.

(4) *Lettre du 4 janvier 1762*.

Un dernier mémoire, dressé en 1774 par le curé Augustin Hubert, constate encore la présence d'environ deux-cent-cinquante volumes dépareillés. C'est à peu près tout ce qui reste de nos jours de la bibliothèque du curé Boucher. Il va sans dire que l'on conserve précieusement ces vieux bouquins, que nous allions presque appeler de glorieux débris.

Ce sont là les seuls témoins vivants que le curé Boucher ait laissés de son passage dans sa paroisse tant aimée, mais on n'a pas perdu pour cela le souvenir du vieux pasteur. Chaque année encore, du haut de la chaire, on rappelle les bienfaits du curé, et ses cinquante messes basses de fondation disent à la postérité son zèle et son inépuisable charité.

J. Edmond Roy.

LA FRANCE SE REVEILLE

LETTRE DE L'ÉVÊQUE D'ANNECY — LE R. P. D'AUDIFRET

Depuis assez longtemps on reprochait aux catholiques de France, surtout au clergé, de sommeiller en face de la persécution. Nous n'oserions dire que cette accusation était mal fondée. On avait expulsé les religieux de leurs monastères, on avait fermé leurs collèges, on avait chassé les sœurs de charité des hôpitaux, on avait laïcisé les écoles ; pour empêcher le recrutement du clergé séculier et régulier, on avait condamné les séminaristes à passer plusieurs années à la caserne ; tout récemment encore on a chargé les couvents d'un impôt d'accroissement exorbitant qui doit sûrement et à bref délai les mener à la ruine . . . et devant toutes ces iniquités, dont nous n'énumérons qu'une partie, la chaire chrétienne restait muette ! On eût dit que le clergé avait peur, qu'il craignait de faire de la politique dans les églises, ce qui aurait inévitablement entraîné une suspension de traitement, peut-être l'emprisonnement. C'est à peine si quelques évêques élevaient la voix de temps à autre pour faire entendre leurs protestations. Les champions laïques du catholicisme eux-mêmes, dont plusieurs avaient jadis montré tant d'ardeur belliqueuse, n'opposaient plus qu'une faible résistance aux envahissements progressifs du parti républicain, soit que l'engourdissement général les gagnât, soit qu'ils craignissent d'aller plus avant dans la lutte que les prêtres et les évêques, leurs guides naturels en matière religieuse.

On en était là quand parut le célèbre discours-programme du cardinal Lavigerie, invitant tous les catholiques de France à se rallier franchement et sans arrière-pensée au régime de la République. On sait l'émoi que causa dans tous les rangs cette hardie proposition de l'évêque de Carthage. Bien des catholiques crurent qu'on les invitait à adhérer à la République telle qu'actuellement existante, à la *République anti-cléricale*, et leur loyauté trompée se révoltait contre cette alliance monstrueuse. Les libres penseurs, de leur côté, exploitant cette méprise, triomphaient ou du moins faisaient semblant de triompher de ces avances de l'épiscopat, et se promettaient de ne recevoir les nouveaux alliés qu'aux conditions les plus humiliantes.

Une lettre vigoureuse de l'évêque d'Annecy à M. Jules Ferry vient de rassurer les catholiques sur les intentions de leurs évêques, et de dissiper les illusions des républicains hostiles à l'Eglise : " Vous croyez que nous voulons être des *vôtres*, dit le prélat à ces derniers, vous vous trompez. Nous voulons de la République, puisqu'elle nous paraît le seul gouvernement désormais possible en France, mais de vous nous ne voulons à aucun prix. Ce n'est donc pas la paix que nous proposons, quand nous demandons à tous les catholiques de se rallier au régime de la République, c'est la guerre, et une guerre sans trêve ni merci, une guerre par tous les moyens légaux en notre pouvoir, jusqu'au jour où nous vous aurons arraché le gouvernail des affaires, et mis à la tête de la France une majorité catholique."

Citons les paroles mêmes de Mgr l'évêque d'Annecy. Elles sont trop significatives pour n'être pas rapportées intégralement :

" J'ai la conviction que le gouvernement monarchique héréditaire n'est plus possible en France ; que les facteurs indispensables de l'esprit monarchique n'existent plus chez la très grande majorité de nos concitoyens. J'ai la conviction que la période de vie sociale à laquelle la France est parvenue est la démocratie et que c'est la forme républicaine du gouvernement qui répond à cet état social. J'ai, enfin, la conviction que le suffrage universel qui fonctionne en France depuis quarante années déjà, y est établi définitivement.

" L'acte du cardinal Lavigerie, en novembre dernier, a permis de constater qu'il est considérable le nombre des catholiques et des membres du clergé qui partagent ces sentiments, qui disent avec nous : la démocratie, la république, le suffrage universel sont des faits de l'ordre social qui régit la France à la fin de ce siècle. Il n'y a donc plus à chercher les moyens d'opérer la restauration d'une monarchie. Et j'ajoute qu'une restauration monarchique quelconque ne servirait pas nécessairement la cause de la liberté de l'Eglise : combien de souverains, combien de cours ont attenté aux droits de la conscience catholique !

" Il n'y a dans ce jugement sur l'esprit de la nation et sur les conséquences qui dérivent de cet examen, ni conversion, ni évolution, ni manœuvre. Plusieurs l'ont porté depuis longtemps, d'autres ne l'ont admis et prononcé que plus tard ; beaucoup ne l'ont accepté que récemment : l'évidence seule a pu triompher de répugnances assez faciles à expliquer.

" C'est qu'il y a des hommes, et nombreux, qui revendiquent la République comme un bien propre, insaisissable ; de leur dénomination de républicains, ils se sont fait une manière d'être, un raison d'être. Or, ces hommes s'évertuent à répéter aux catholiques qui, se trouvant en République, ne songent point à en sortir : Vous êtes donc, à nous ! Vous nous demandez donc la paix. Vous souhaitez d'avoir une place, si modeste qu'elle soit, sur nos bancs, au milieu de nous.—Et c'est cette attitude gardée fort habituellement par les républicains de profession qui intimide beaucoup de catho-

liques. Ils se disent : c'est dommage ; mais devenir ce que sont ces messieurs, cela nous est impossible.

“ Erreur très regrettable, mais plus encore très plaisante que d'imaginer qu'un catholique en France, se trouve fatalement placé dans cette alternative ou d'être monarchiste ou de se faire l'un des vôtres.

“ Erreur complète ! Car vous n'êtes ni la France, ni l'Etat, ni la République. Je le disais il y a six mois, et l'on ne saurait trop le répéter : vous êtes un parti ayant obtenu, pour des raisons qui ne peuvent être énumérées ici, la majorité dans plusieurs élections législatives.

“ Erreur qu'une tactique très habile entretient avec soin dans les esprits. Les membres de ce parti s'adressent, tout haut et à toute occasion, ces recommandations, ces exhortations : Surtout, gardons nous d'être aimables ! Soyons dignes ! Ne leur ouvrons la porte qu'à bon escient !

“ Ces précautions sont superflues : nous ne demandons pas à entrer chez vous. Nous ne pouvons être, vis-à-vis de vous, ni des sujets, ni des feudataires, ni des tributaires, ni des alliés.

“ La situation est des plus simples. La majorité dont vous-même, monsieur, avez fait partie comme député, dont vous êtes encore membre en qualité de sénateur, cette majorité a commis, au détriment des catholiques, des injustices graves et nombreuses : nous voulons obtenir le redressement de ces torts. Ce n'est point du parti qui a médité et porté les coups que nous pouvons attendre ces actes de justice : une seule relation nous est donc possible, celle de l'adversaire en face de l'adversaire.

“ Je désire, pour mon compte, que cette lutte soit, de notre côté, franchement ouverte, loyalement conduite, et poursuivie avec une infatigable persévérance.”

Voilà un langage vraiment épiscopal, tel qu'on l'attendait depuis longtemps. Ainsi donc la guerre est déclarée ; les catholiques sont invités par leurs évêques à entrer résolument sur le terrain de la lutte, à s'emparer des élections et à chasser les coquins qui ont accaparé jusqu'ici le monopole au nom de la République. Déjà un religieux, le R. P. d'Audiffret, a ouvert la campagne. Du haut de la chaire de Saint-Sever, il a vertement flétri les laïciseurs des écoles, ce qui lui a tout naturellement valu l'honneur d'être traduit en police correctionnelle. M. Paul de Cassagnac a raconté les détails de ce procès avec l'accent gaulois dont il a le secret. Nous lui laissons la parole.

“ Honneur à lui ! Honneur à ce noble prêtre, au P. d'Audiffret, qui vient de comparaître, durant deux audiences, le 6 mai et le 7 mai, devant la police correctionnelle de Saint-Sever, et qui, très probablement, très certainement, va souffrir la prison et l'amende, pour sa foi, pour nos croyances, pour son Dieu !

Ce P. d'Audiffret est presque un soldat puisqu'il fut aumônier de l'armée de l'Est, et qu'il fit vaillamment son devoir devant l'ennemi,

disputant les blessés à la neige, aux balles, partout où la mort les poursuivait.

L'ennemi du dehors, il le connaissait ; il avait vu les Allemands face à face.

L'ennemi du dedans, les républicains, il les connaît maintenant, et les a trouvés ni moins haineux, ni moins cruels.

C'était le dimanche des *Rameaux*.

Il prêchait à Saint-Sever et il prononça là le plus chaud, le plus admirable des discours.

En voici un fragment que j'encadre avec admiration, avec toute ma fierté solidaire de catholique :

L'enseignement étranger à la religion lui est surtout hostile et conduit fatalement à la destruction du christianisme et de toute croyance. On parle, il est vrai, de neutralité, mais cette prétendue neutralité n'est qu'un mensonge, un misérable trompe-l'œil.

Et maintenant, mes frères, si la courageuse liberté de mon langage me valait l'apostolique fortune d'une condamnation à six mois de prison, il me semble qu'avec la grâce de Dieu je porterais mes chaînes plus fièrement, Mesdames, que vous ne portez vos bracelets d'or. Ce sont les timidités des catholiques endormis qui ont encouragé toutes les entreprises des ennemis de la foi contre l'âme de nos enfants. Quand on verra en prison trois évêques, une demi-douzaine d'archiprêtres, quelques douzaines de religieux pour avoir affirmé la vérité que je défends ici, la France ouvrira les yeux et sera sauvée.

J'ai soulagé ma conscience, j'ai fait mon devoir. A vous maintenant, mes frères, de faire le vôtre.

Votre devoir, c'est de vous élever au-dessus des misérables querelles de partis et de placer les intérêts de la religion plus haut que les intérêts de la politique humaine, quelle qu'elle soit. Votre devoir, c'est de marcher à la suite de Notre Saint-Père le Pape Léon XIII, unis, disciplinés. en face de la secte réprouvée qui a juré l'extermination du christianisme.

Votre devoir, c'est de mettre en tête du budget de vos bonnes œuvres l'œuvre de l'enseignement catholique. Votre devoir, c'est de vous lever pour défendre vos droits ; mais dans l'obéissance, dans le respect et l'union qui font la force ; mais prudents, énergiques, disciplinés et vaillants.

Votre devoir, c'est de prier, de parler et d'agir pour la France, pour vos enfants et pour Dieu !

N'est-ce pas que c'est crâne, que c'est beau ?

Il y a là le souffle de l'apôtre, la virilité du martyr, qui va courageusement au-devant de la persécution, la brave et la foule aux pieds. Le châtimement de ce noble crime, de cette révolte sainte contre les lois scélérates, ne devait pas se faire attendre.

Des mouchards étaient là, profanant le saint lieu par la délation

toute prête et, dès le jour même, la dénonciation partait, lancée par une femme, ô honte ! par l'institutrice laïque, plus tard témoin à charge, témoin salarié, à l'audience correctionnelle.

Le P. d'Audiffret est appelé devant les juges.

Il y va, la tête haute, la conscience légère.

Et un dialogue superbe, digne des temps antiques, de l'époque des catacombes, où les premiers chrétiens livraient l'immortel combat, s'engage entre le président et lui.

Le voici :

M. le Président.—Avez-vous visé la loi sur l'enseignement ? (Mouvement d'attention).

Le R. P. d'Audiffret.—M. le président, ma thèse était générale, et du point de vue élevé où je m'étais placé, le seul qui convienne à un homme de mon caractère, *j'ai flétri de toutes les rigueurs de mon langage* l'enseignement que je n'ai jamais appelé autrement que l'enseignement sans Dieu.

Au surplus, M. le président, je ne reconnais point de loi contre la loi ; *je ne reconnais point de loi humaine contre la loi divine.* (Sensation). Or, la loi divine me commandait de parler avec les évêques, avec Léon XIII, avec Notre-Seigneur Jésus-Christ (à ce moment le prévenu, d'une voix tremblante d'émotion, montre le crucifix du tribunal), qui a dit aux puissances de la terre par la bouche de l'apôtre saint Pierre ; “ *Jugez vous-mêmes s'il vaut mieux obéir aux hommes qu'à Dieu !* ” (Sensation).

M. le Président.—Mais la preuve que vous vous reconnaissez coupable d'avoir attaqué la loi française, c'est que vous avez dit, en terminant votre discours : “ *Et maintenant, mes frères, si la courageuse liberté de mon langage me valait l'apostolique fortune d'une condamnation à six mois de prison, il me semble que je porterais mes chaînes plus fièrement que vous ne portez, Mesdames, vos bracelets d'or !* ”

Le R. P. d'Audiffret.—Il est vrai que j'ai tenu ce langage, et je vous remercie, M. le président, de vouloir bien le rappeler ici, car c'est de tous les passages de mon discours celui *auquel je tiens le plus.*

Que diriez-vous, M. le président, si j'avais parlé ici, comme il y a quelque temps dans une autre ville du Midi, à propos du divorce, quand j'ai dit : “ *Honte et anathème à la législation et aux législateurs qui ont consacré cette grande infamie !* ” Il y avait là cependant beaucoup d'hommes, même des hommes publics, dont aucun ne parut s'offusquer de mon langage.

J'ajoutai : “ *J'attends qu'on m'ait coupé la gorge pour me dispenser de réclamer contre cette infâme loi.* ” *Était-ce à dire que je m'attendais à avoir la gorge coupée en réalité ?* (rires). Personne assurément ne le croira. Que si quelqu'un insistait pour le sens littéral, je lui dirais : “ *Quelle idée vous faites-vous de votre pays ?* ”

Voulez-vous donc faire dire à l'Europe que la loi française est le coupe-gorge de la liberté et de la chaire ? Et cela à l'heure même où vous parlez tant d'apaisement et d'union ! Et cela à l'heure même où le gouvernement de l'Allemagne protestante rend à l'Eglise romaine les libertés un instant confisquées ! *Voudriez-vous donc, par hasard, nous rendre jaloux de l'Allemagne ?*

Je ne vous apprendrai rien, en vous disant que cette fière parole a produit un effet indescriptible sur l'auditoire et sur le tribunal, qui a remis le jugement à quinzaine (1), sans doute pour avoir le temps de réfléchir, mais surtout peut-être pour attendre des ordres de Paris.

Et je dis, moi, que ce prêtre est un noble cœur, qu'il mérite que demain, de tous côtés, lui arrivent les chaudes poignées de mains, les fraternelles étreintes.

Dans cette lutte splendide d'un simple prêtre contre une législation méprisante et impie, je trouve une joie reconfortante pour nous tous.

Enfin, voilà donc les hommes de Dieu qui se lèvent et se dressent pour le bon combat.

Hier, c'était l'archevêque d'Aix.

Aujourd'hui c'est un humble prédicateur perdu dans les Landes.

Ils trouvent, avec raison, que c'est assez de sommeil, assez d'humiliation, assez de lâchetés, et qu'il est temps de descendre dans le cirque où rugissent les fauves de l'athéisme triomphant.

Ceux-là donnent l'exemple. On les suivra.

Et comment se fait-il donc qu'il ait tant tardé cet exemple ?

Ne sommes-nous pas les catholiques d'autrefois, de toujours ?

Est-il donc plus difficile de braver un Carnot, un Fallières, un Bourgeois, qu'un Néron, qu'un Domitien, qu'un Julien ?

Et les républicains révolutionnaires sont-ils plus redoutables que les païens défendant leurs idoles qui chancelaient sur leur piédestal, alors qu'un cri disait à travers l'Olympe déserté : " Les dieux s'en vont ! "

Livrés aux bêtes comme alors, les chrétiens ont au moins la bonne fortune, à cette heure, que les bêtes sont d'une autre espèce.

Ils n'eurent pas peur des tigres et des lions de la vieille Rome.

Auraient-ils peur des pourceaux de la franc-maçonnerie ?

Nous partageons nous aussi les espérances de M. Paul de Cassagnac, et nous aimons à voir dans cette lutte courageuse de Mgr l'évêque d'Annecy, dans cette attitude vaillante du R. P. d'Audiffret, le signal du *réveil de la France*. Assez longtemps le clergé français a évité de se compromettre, assez longtemps il a gardé le silence tandis qu'on le souffletait de toutes parts. A quoi lui a servi cette réserve, j'allais dire cette pusillanimité ? à augmenter de jour en jour l'au-

(1) Le R. P. d'Audiffret a été condamné à 300 francs d'amende !

dace outrecuidante de ennemis de l'Eglise. Ils en sont venus à ce degré d'impudence, que dans un pays catholique tel que la France, ils osent dire publiquement aux catholiques, comme l'a fait dernièrement un Jules Ferry à Vic-de-Bigorre : " De quoi osez-vous vous plaindre ? tenez-vous pour trop heureux que jusqu'ici nous ayons consenti à vous laisser respirer encore." C'est le comble de l'insolence. Se taire plus longtemps devant de pareilles avanies, ce ne serait pas de la prudence, ce serait de la lâcheté. Que les prêtres donc parlent hardiment et haut ; qu'ils dénoncent sans relâche et à toute occasion les menées iniques des sectaires qui tiennent dans leurs mains les destinées de la nation, qu'ils les fassent exécuter.

Ce n'est pas là se mêler de politique, c'est simplement tenir le langage qui sied aux ministres de Dieu en de semblables circonstances ; c'est ainsi que le Christ, leur maître et modèle, dénonçait autrefois les agissements ténébreux des scribes et des pharisiens.

Sans doute on cherche à les bâillonner, les traîner en prison. Tant mieux : c'est le moyen assuré de gagner la victoire. Les catholiques d'Allemagne en ont fait la preuve. " Si le prince de Bismarck est allé à Canossa, dit très judicieusement M. Ed. Drumont, dans un livre d'ailleurs blâmable en plus d'un endroit (1), c'est tout simplement parce que les évêques, les prêtres et les catholiques ont commencé par aller en prison." Que le clergé français fasse comme eux. Quand le gouvernement républicain aura cinq ou six évêques, deux ou trois cents prêtres en prison, il comprendra qu'il faut lâcher la détente, ou les catholiques qui, grâce à Dieu, sont encore la grande majorité en France, sauront bien l'y contraindre. Les temps de la *Terreur* ne reviendront plus. Si jamais le catholicisme doit s'éteindre en France, ce n'est pas dans des flots de sang qu'il mourra, c'est d'anémie.

P. MARCEAU.

(1) Le principal tort de M. Drumont dans le *Testament d'un antisémite* est, à notre avis, de généraliser trop facilement certains faits individuels quand il parle du haut-clergé, et d'oublier que vis-à-vis de ses supérieurs ecclésiastiques le chrétien doit se conduire en fils de Japhet plutôt qu'en fils de Cham.

LE CHEMIN DE LA VÉRITÉ⁽¹⁾

Par le Cte de CHAMPAGNY.

§ VII

(Suite.)

C'est que la religion doit être positive. C'est qu'un sentiment vague et tout intérieur ne lui suffit pas ; c'est qu'il ne suffit pas de soupçonner la loi en son cœur, qu'il faut l'entendre de ses oreilles ou la lire de ses yeux ; qu'il faut qu'elle soit formelle, précise, circonstanciée, indubitable. Autrement, comment, l'âme et le corps rendraient-ils un hommage commun, et exprimeraient-ils un commune vénération, si ce que l'une ressent d'une manière abstraite et vague, n'est pas traduit par l'autre en actes positifs et déterminés ? Comment les hommes se réuniraient-ils dans une croyance qui ne se définirait pas d'une manière précise et dont par conséquent ils ne pourraient constater l'identité, dans un sentiment qui ne se manifesterait pas au dehors, dans une prière qui n'aurait pas de formule ? Comment, appelant les sens à leur aide et voulant, ce qui est dans l'ordre de la vie humaine, les faire concourir à la manifestation de leur pensée, le pourraient-ils sans une loi définie à l'avance ? Comment parler aux yeux par des symboles dont la signification ne serait pas à l'avance connue ? Comment parler aux oreilles par des chants que nul enseignement positif n'aurait par avance interprétés ? Comment en un mot, donner et recevoir par les sens une émotion qu'aucune idée préconçue n'expliquerait ? Non, dès que nous sortons du sanctuaire de notre intelligence ; dès que notre pensée se réalise par nos organes, et veut par nos organes s'unir à la pensée d'autrui ; dès que notre conception, jusque là toute intellectuelle, devient extérieure ; et surtout dès qu'elle nous devient commune avec d'autres : il faut pour cela qu'elle se précise, qu'elle s'écrive en parole humaine, qu'elle

(1) Livraison d'avril.

ait une forme déterminée, qu'elle dise les symboles par lesquels l'art pourra la manifester, qu'elle note les chants par lesquels, conçue par tous, elle se rappellera aux oreilles de tous. Il en est de la loi divine comme des lois humaines ; par cela seul qu'elles sont faites, non pour celui-là seul qui les conçoit, mais pour toute une société ; il faut qu'elles soient conçues en termes exprès, (*verbis conceptis*) écrites, proclamées. Qu'est-ce qu'une société qui ne connaîtrait pas sa loi ? une assemblée qui ne saurait dans quelle pensée elle se réunit ? une croyance commune qui n'aurait pas de voix ? Ce qui, dans le cerveau d'un homme n'est qu'une idée, pour arriver au peuple, doit devenir une profession de foi.

Regardons autour de nous, et l'expérience de tous les jours confirmera cette pensée. Il y a eu autrefois, il y a encore aujourd'hui des hommes qui se sont fait, disent-ils, une religion toute individuelle et toute intérieure. Pour eux, point de culte, point d'acte extérieur de vénération et de prière, nulle association avec autrui dans une pensée d'adoration et d'hommage, nul symbole, nulle doctrine écrite, nul dogme précis ; ils n'en veulent pas. Ils sont sincères, ou du moins, ne parlons ici que de ceux d'entre eux qui sont sincères. Ils prennent au sérieux autant qu'ils le peuvent, cette religion toute abstraite et toute personnelle. Mais à vrai dire, de quoi leur sert-elle ? Donne-t-elle à leur esprit une grande lumière qui les éclaire sur le principe et sur le but de leur vie ? Ont-ils dans l'avenir de leur être une foi assez forte pour qu'elle soit la règle de leurs actions, le stimulant de leur courage, l'appui de leurs espérances ? Trouvent-ils dans cette théologie intérieure la base d'une morale sérieuse qui appuie les bons instincts de leur cœur, qui combatte les mauvais penchants de la nature ? Y trouvent-ils un soutien aux heures difficiles de la vie, une consolation aux heures douloureuses, un principe de paix et de confiance pour la dernière heure ? Sujets aux chutes et aux erreurs, comme le sont tous les hommes, cette religion personnelle les aide-t-elle sérieusement à éviter les chutes ou à se relever après la chute ? En un mot, en font-ils un usage fréquent, journalier, bienfaisant, comme l'homme fait de la boisson qui le désaltère, de l'aliment qui le nourrit, du soleil qui l'éclaire ? Ou, au contraire, ce qu'ils appellent leur religion n'est-il pas tout simplement une sorte de récréation qu'ils donnent à leur esprit ; une conversation élevée à laquelle ils se complaisent soit avec eux-mêmes, soit avec d'autres : une satisfaction superficielle et passagère qu'ils donnent à des besoins de leur âme habituellement méconnus ;

une nourriture creuse qu'ils lui présentent pour tromper sa faim, une goutte d'eau qu'ils mettent sur leurs lèvres pour calmer un instant leur soif ?

S'il en est autrement, pourquoi leur religion reste-t-elle toujours individuelle et isolée ? Leurs pensées sont grandes, elles sont vraies, elles sont sincères ; pourquoi leur sincérité ne se rencontre-t-elle pas avec la sincérité d'autrui ? L'homme n'aime-t-il pas, pour tout ce qui lui tient au cœur, à s'associer à l'homme qui a les mêmes affections que lui ? Pourquoi ne pas s'unir par la foi, comme on s'unit par la science, comme on s'unit par l'intérêt, comme on s'unit hélas ! par le vice ; si cette foi est, je ne dirai pas sincère, je la crois sincère, mais sérieuse, profonde, aimée ? Puisque l'on prie, pourquoi ne pas prier ensemble ? puisque l'on adore, pourquoi ne jamais adorer ensemble ? C'est que la conviction, quoique sincère, quoique vraie, est trop vague pour tenir dans la vie une place marquée ; elle manque de précision et de netteté ; par cela seul, elle manque de force. Ce n'est pas une lumière suffisante qu'une lumière qui vacille ; ce n'est pas un appui qu'un appui qui chancelle ; ce n'est pas une vérité tutélaire pour l'âme humaine, que celle dont le catéchisme, trop indéterminé ou trop superficiellement accepté, ne saurait servir de base à une réunion seulement de trois fidèles.

Mais ceci nous mène à signaler ce que j'appellerai les caractères extrinsèques de la loi divine. De quel sceau doit-elle être marquée ? De quelle manière a-t-elle dû nous être révélée ? De qui a-t-elle dû émaner ? La réponse est toute simple. Elle ne peut émaner que du législateur, c'est-à-dire de Dieu lui-même. Ce n'est pas nous, sujets de la loi, qui pourrions écrire nous-mêmes la loi qui nous gouverne. J'ai cherché ici à en déterminer, d'après les données du sens intime, les principaux caractères afin de la reconnaître quand je la rencontrerai. Mais j'eusse été bien insensé, si j'eusse voulu, d'avance et par moi-même, en deviner les dogmes et les prescriptions. L'homme ne se fera pas une théologie à lui-même, parce que la théologie, la science de Dieu, ne peut être enseignée que de Dieu (1).

Objectera-t-on que l'homme peut bien créer sa religion comme il a créé (il serait plus exact de dire "découvert") sa science ? Il est

1. Cette loi dont le poète païen parlait " qui a été enfantée dans le céleste éther, dont l'Olympe est le seul père, qui n'est pas née de la race mortelle des hommes, et que l'oubli ne saurait effacer. Il y a là un grand Dieu et qui ne saurait vieillir." Sophocle. *Œdipe roi*, v. 863-872.

vrai, l'homme a bien su se faire une géométrie et une science mathématique, en ce sens que, par des efforts individuels se combinant et se continuant, il est arrivé à un ensemble de propositions acceptées par tous ceux qui prennent la peine d'y réfléchir. Il a bien pu se faire, avec une certitude plus ou moins grande, avec une compréhension plus ou moins étendue, avec une adhésion des esprits plus ou moins générale, une astronomie, une chimie, une physique, une histoire naturelle, c'est-à-dire condenser un certain nombre de découvertes relatives au monde physique, qui se rattachent et se fortifient mutuellement et sur les principales d'entre lesquelles tous ceux qui ont étudié restent d'accord. Mais pourquoi ? Parce que, dans cet ordre de choses, il y a une évidence palpable et pour ainsi dire matérielle à laquelle notre esprit ne peut se refuser et que nos sens ne troublent pas. Au contraire, citez-moi une théologie d'origine humaine ou même une philosophie religieuse, précise, circonstanciée, qui a été acceptée, je ne dirai pas par un grand nombre d'hommes égal à ceux qui acceptent la science, mais par un groupe d'hommes, si réduit qu'il soit, pouvant s'appeler église, société, école !

Ce n'est pas que l'esprit humain a dédaigné le labeur théologique plus que le labeur scientifique. Par cela même que la question était plus grande, plus importante, plus nécessaire, elle a attiré à elle les plus grands génies. Ne parlons pas de ceux qui comme les philosophes chrétiens, déjà instruits par d'autres voies, ont exercé leur génie à retrouver par un chemin différent le but auquel ils étaient déjà arrivés par une voie plus courte. Mais quels hommes qu'un Pythagore, un Socrate, un Platon, un Aristote ! Tous ont voulu éclairer les hommes sur ce qu'est Dieu, sur ce qu'est l'âme humaine, sur ce qu'est notre origine et notre avenir ; tous ont voulu éclaircir et confirmer aux yeux de l'homme la loi morale qui doit régler ses actions ; tous ont voulu, ou justifier ou rectifier ou compléter les actes d'adoration dans lesquels ils voyaient les hommes réunis autour d'eux ; tous ont cherché pour les intelligences la lumière, pour les cœurs la sagesse, pour ceux qui luttent le courage, pour ceux qui souffrent la consolation, pour ceux qui sont abattus l'espérance ; tous ont senti et, plus ou moins, ont voulu satisfaire le besoin que les âmes humaines ont de l'infini. Gardons-nous de dire qu'ils n'ont rien fait et qu'ils ont toujours travaillé en vain. Ils ont fait ce que nous faisons tout-à-l'heure ; ils ont retrouvé dans les évidences intimes du sens humain cette foi à un souverain Maître, ce besoin de le connaître, cette nécessité d'une loi donnée de lui ; et après avoir

retrouvé ces vérités que le simple bon sens leur faisait saisir, ils les ont éclairées par les lumières de leur génie, fortifiées par la puissance de leur logique. Voilà ce qu'a fait la philosophie dans ses hommes les plus grands, dans ses œuvres les plus belles, dans ses écoles les illustres et les plus suivies, dans celles de ses découvertes qui ont recueilli à travers le temps le plus constant et le plus général assentiment.

Mais de là à une clarté qui puisse nous suffire, à une complète direction de la vie, à une satisfaction sérieuse des besoins de l'âme, il y a encore bien du chemin. A qui de nous arrivera-t-il jamais de dire : " Je crois en toute chose ce que croyait Pythagore, et cela me suffit " ? Ou bien : " Je règle ma conduite d'après la morale de Platon, et me préserve ainsi du vice mieux que personne " ? Ou encore : " Dans mes peines et dans mes combats, je trouve consolation et appui en Aristote ; c'est tout ce qu'il me faut. Et pour ma vie à venir, je sais à quoi m'en tenir après avoir lu le *Phédon* que Caton lisait avant de se tuer " ? Non, ce sont là des lumières, mais ce n'est pas la lumière ; c'est la loi divine entrevue, mais non promulguée ; c'est la nécessité de la règle démontrée, mais non la règle tracée ; c'est la consolation et le soutien cherchés, mais non rencontrés ; c'est l'adoration louée dans son principe, mais non enseignée dans ses actes ; c'est l'immortalité désirée, aperçue, mais sans que la porte nous en soit ouverte. Et enfin ce n'est pas là la croyance, la prière, l'adoration collective ; ce sont seulement quelques hommes à qui est enseigné le désir de la science plutôt que la science, l'amour de la de la sagesse (c'est ce que veut dire le mot *philosophie*), plutôt que la sagesse elle-même. Ce n'est pas un peuple croyant, priant, adorant en commun ; ce sont seulement quelques disciples méditant et discutant ensemble ; c'est à peine une école, loin d'être une église. En un mot nous ne trouvons pas là le code que nous définirions tout-à-l'heure, nous en trouvons seulement le besoin, la recherche, l'attente. Ce code ne peut être écrit de votre main, divin Platon, et vous n'avez jamais prétendu l'écrire. Il faut cependant qu'il soit quelque part ; vous l'avez toujours cru et toujours dit. Notre Créateur a-t-il pu ne pas nous faire savoir ce qu'il attend de sa créature ? Notre Maître a-t-il pu nous laisser ignorer ce qu'il attend de son serviteur ?

Cette loi doit donc être une loi positive, et, puisqu'elle émane de Dieu, une loi marquée du sceau divin. Elle ne doit pas nous être présentée comme un théorème découvert par le génie d'un homme et

consenti par la raison des autres ; elle doit être venue d'en haut. Celui qui l'a faite, c'est le suprême Génie, c'est la Raison suprême, c'est l'Être qui est par essence le bon et le vrai. Il ne faut pas dire qu'elle est de lui parce qu'elle est bonne et vraie ; il faut dire qu'elle est bonne et vraie parce qu'elle est de lui.

Elle devait venir de lui et elle devait venir à nous. Qu'est-ce qu'une loi si elle n'est pas promulguée ? Qu'est-ce qu'un devoir s'il n'est pas connu de ceux qui doivent l'accomplir ? Disons-le donc, dès le jour où il y a eu des hommes, cette loi, sous une forme ou sous une autre, a dû leur être révélée. Créateur, père, souverain, Dieu pouvait-il laisser un seul jour sans direction et sans lumière, ses créatures, ses enfants, ses sujets ?

Ce n'est pas cependant que cette loi, datée des premiers jours de l'homme, n'ait pu être, dans le cours des temps, je ne dirai pas changée, mais développée. La libre volonté et l'impénétrable sagesse de son Auteur ont pu réserver à des temps postérieurs certaines vérités et certains secours dont les hommes des premiers jours n'avaient pas eu la révélation. Le législateur, quand il revient ainsi sur son œuvre, ne la détruit ni ne la contredit ; il la complète. " Je ne suis pas venu, dit le Verbe de Dieu, abolir la loi, mais l'accomplir (1) ". Si Dieu, dans sa justice et sa bonté, devait en quelque sorte à l'homme de se révéler à lui une fois, à plus forte raison il lui était bien libre de se révéler plusieurs fois.

Ajoutons que cette loi, connue dès les premiers jours du monde, n'a jamais dû cesser de l'être. Sans doute, comme l'homme a été fait libre, et que cette loi ne ressemble pas aux lois du monde physique auxquelles nous obéissons sans même le savoir, un grand nombre d'hommes a pu la méconnaître, l'oublier, en effacer ou atténuer le souvenir pour les générations qui les ont suivis : ceci est la faute du libre arbitre humain. Mais, si cette loi du Créateur s'était effacée complètement et partout ; si, à une époque quelconque de la vie du genre humain, la connaissance en avait été tout à fait absente de la surface du monde, où seraient la toute-puissance et la justice absolue du Législateur ? Il ne suffirait même pas que la loi divine se fût conservée dans l'ombre, déposée dans les livres mystérieux et sous le voile d'un idiome ignoré, confiée à la mémoire d'un petit nombre d'initiés ; les sociétés secrètes ne seront jamais de dignes et de fidèles gardiennes de la vérité. Mais il fallait, si j'ose employer

(1). Non veni solvere legem, sed adimplere. (Matth. V, 17).

un tel mot, il fallait que, même aux jours de la plus grande ignorance et du plus grand aveuglement, une partie quelconque du genre humain conservât cette loi et la conservât à titre de loi, de loi positive et de loi divine, telle qu'elle avait été donnée d'en haut et munie pour ainsi dire du sceau du Créateur ; il fallait qu'elle fût quelque part reconnue, pratiquée, vénérée publiquement par un certain nombre d'hommes. Il fallait encore, oserons-nous ajouter, que même dans les autres régions du globe, il s'en conservât quelque souvenir et quelque trace, afin qu'une volonté ferme et une conscience droite pût toujours, si elle le voulait et la développer en elle-même, et la chercher hors d'elle, et la trouver enfin là où elle se conservait tout entière.

Résumons donc encore une fois, au risque de nous répéter, les caractères auxquels nous devons reconnaître la loi que nous cherchons.

Ses caractères intrinsèques : — Il faut d'abord qu'elle embrasse tout l'homme, sa raison et son intelligence, son cœur et sa volonté, son corps et ses sens. Il faut qu'elle enseigne à la raison ce que la raison a besoin de savoir, c'est-à-dire le principe et le but de notre existence ; il faut qu'elle donne au cœur ce dont il a besoin, la direction, la consolation, l'espérance, le soutien. Et surtout, il faut que l'âme, le corps, la raison, l'intelligence, les sens, tout soit conduit par elle à un acte d'adoration envers Celui que la première fonction de l'homme est d'adorer ; il faut qu'elle emploie à cette fin toutes les facultés qui, à vrai dire, ne nous ont été données que pour cette fin.

Mais, en même temps qu'elle exige de l'homme une conviction et une pratique individuelle parce que l'homme vit avant tout dans son individualité et dans sa liberté, il faut aussi qu'elle demande une profession publique et une pratique commune, parce que l'homme est sociable et ne fait rien de considérable que par l'accord des volontés. Il faut, en d'autres termes, qu'elle fasse aboutir à son but suprême, non-seulement l'homme individuel et isolé, mais aussi l'homme dans ses rapports avec ses semblables.

Ses caractères extrinsèques : — Ce ne doit être ni une loi inconnue, ni une loi nouvelle. Il faut que, révélée, au moins dans son germe, dès les premiers temps du monde, elle nous soit venue par une transmission certaine et jamais interrompue. Qu'elle ait été, en tel ou tel temps, méconnue des uns des autres, du plus grand nombre même, cela est possible. Qu'elle ait pu jamais être ignorée de tous, oubliée

complètement, perdue dans l'ombre, non. Le jour où elle serait ensuite sortie de cette ombre et de cet oubli, quel eût été son titre à notre foi ?

Ce ne doit donc pas être simplement une vérité et une loi à chercher en nous-mêmes et à déduire des vagues aspirations de notre nature, une loi variable. Ce que nous avons à chercher en nous et ce que nous pouvons y trouver, c'est la conviction que la loi est nécessaire : ce n'est pas la loi elle-même. Ce doit donc être, non une loi à faire, mais une loi toute faite ; une loi formelle, positive, authentique, ayant sa forme et son expression consacrées, parlée ou écrite, pouvant et se parler et s'écrire. Il ne nous faut ni un poème, ni une rêverie, il nous faut un code portant le nom de Dieu ; car cette loi pourrait-elle passer pour divine, si elle-même ne s'en attribuait le caractère ?

Cette loi ainsi définie, si elle existe, ne saurait être difficile à trouver. Or, elle existe puisqu'elle est nécessaire. Elle existe, pouvons-nous ajouter pour nous résumer en un seul mot, elle existe puisque Dieu existe, et Dieu existe puisque nous existons.

Cherchons-la.

§ VIII

L'homme, parmi les différentes lois religieuses subsistant sur la terre, reconnaît dans la seule loi chrétienne les caractères indiqués ci-dessus.

Puisque la loi que nous cherchons ne doit être qu'une loi déjà connue, connue depuis des siècles et par conséquent manifestée à tous les yeux, l'examen ne saurait être long. En effet, il y a en ce monde deux ou trois religions tout au plus qui puissent se croire en de telles conditions.

Il y a d'abord une loi qui, dit-on, réunit 400 millions de fidèles et qui a une grande antiquité. Afin de la connaître un peu, il faudrait lire 232 volumes sacrés qui en forment le code, lesquels font la charge de plusieurs chameaux, et, il y a quelques années du moins, ne se vendaient en Chine qu'au prix de 6 ou 7,000 francs l'exemplaire, et avec une permission spéciale du gouvernement (1). Je ne suppose pas que personne pense à se faire bouddhiste.

Il y a une autre loi religieuse que subissent aussi plusieurs millions

(1). Klaproth, *Vie de Bouddha*.

d'hommes, mais que je pourrais me dispenser de nommer ici ; car elle est trop évidemment de seconde main. Tout le monde sait que le mahométisme a été fabriqué à une époque relativement moderne, avec des éléments juifs et chrétiens joints aux inspirations de son auteur. Aussi personne de nous, que je sache, ne songe à se faire mahométan.

Mais il est une autre loi religieuse, ou plutôt il n'en est qu'une seule au monde sur laquelle une pensée sérieuse puisse s'arrêter ; je n'ai pas besoin de dire que c'est le christianisme.

La loi chrétienne, par la loi de Moïse qui est une avec elle et qui a été comme son enfance, remonte aux premiers jours du monde. Elle raconte l'acte de la création et elle se présente comme une révélation du Créateur. Cette révélation a pu être méconnue pendant plusieurs siècles et par un grand nombre de peuples ; mais, même alors, il en demeurait partout quelque vestige : et de plus, un peuple chargé de ce dépôt sacré la conservait et la pratiquait publiquement et à titre de loi divine. Et, quand il a été temps qu'elle sortît de ce sanctuaire et de ce refuge, une révélation plus directe encore que celle de Moïse, sans rien changer à la doctrine qui fait le fondement de la loi mosaïque, l'a complétée, développée, agrandie, éclairée, l'a rendue accessible pour tous les peuples et en a fait la religion du monde civilisé. La tradition n'a donc jamais été interrompue depuis le premier homme jusqu'à nous.

De plus, cette loi est une loi positive, se conservant par la parole et par une parole écrite ; réglant les pensées et les actes, l'homme intérieur et l'homme extérieur (qui ne le sait ?) ; pratiquée par chacun dans le sanctuaire de sa conscience et dans l'exercice de sa liberté propre, mais pratiquée aussi en commun par tout le peuple des fidèles, et se manifestant par la profession d'une foi commune, la prière publique, l'adoration simultanée.

Ajoutons ici que cette loi est une loi universelle ; elle n'est pas seulement accessible à tous les peuples ; elle a été, dans une mesure plus ou moins grande, pratiquée par tous. Y eût-il une exception à ce fait, il est certain que cette loi demeure praticable pour tous : appelant tous les peuples, n'en excluant aucun, et ne se rendant impossible pour aucun ; appelant tous les âges et ayant des préceptes pour tous ; appelant toute les conditions et ayant pour toutes un égal amour, une même direction, un même secours ; appelant tous les degrés de civilisation ou de science, allant chercher le nomade sous sa tente comme le sénateur romain dans son palais, le pâtre dans sa

cabane comme le philosophe dans son école. C'est bien la loi du Père universel, faite également pour tous ses enfants.

Cette loi ainsi proposée au genre humain apporte à l'âme la satisfaction de ses besoins, autant qu'ils peuvent être satisfaits sans sortir de sa condition terrestre.

L'homme, en effet, a besoin de connaître son origine, son but, sa fin. Cette connaissance lui est donnée ici en termes exprès. Il apprend que Dieu l'a créé, que servir Dieu est le but de sa vie, qu'aller à Dieu est sa fin. Que, derrière des paroles si nettes et si simples, il y ait, quand on veut tout approfondir et demander *comment* de toute chose, bien des problèmes et bien des mystères qui demeureront tels tant que durera pour nous la vie de ce monde, cela est incontestable ; l'homme n'est pas fait pour tout savoir, au moins pour tout savoir ici-bas, et c'est assez que Dieu nous ait donné la lumière nécessaire sans nous donner la lumière universelle.

L'homme a besoin d'une direction, d'une règle pour sa vie. Elle lui est déjà donnée jusqu'à un certain point puisque le but lui est indiqué. Mais que de peine il aurait encore à trouver la route si elle ne lui était signalée plus en détail ; si, par des instructions multipliées, parce qu'il s'agit ici de besoins quotidiens et multipliés, on ne lui apprenait ce que c'est que servir Dieu ; quels sont les devoirs d'obéissance, quels sont les devoirs d'amour et de vénération ; ce qu'il se doit à lui-même parce qu'il est une créature de Dieu, ce qu'il doit aux êtres que Dieu a faits ses semblables et ses frères ; ce qu'il doit enfin d'hommages à ce Souverain, d'actions de grâces à ce Créateur, de respect et de dévouement à ce Père.

(A suivre)

LES NOELLET

DEUXIÈME PARTIE

XVIII

(Suite)

Elle en convenait peu à peu. Elle mettait à le manier une souplesse voulue, comme une caresse à ce bon serviteur maltraité. Lui se faisait de plus en plus docile. Et quand la barre de la châsse, blonde de cire et de frottement, arrivait près de la poitrine de Mélie, dans l'enfilade de la fenêtre, un rayon pâle s'échappait d'elle.

Mélie le connaissait, l'humble sourire de son compagnon de travail. Et tout à coup elle se sentit assez forte pour avoir une volonté, pour secourir cette abatement et cette lâcheté. Elle arrêta un instant son métier, et dit à demi-voix, lentement, comme s'il avait pu l'entendre :

— J'irai quand même au château !

La brave enfant sortit en effet, à l'heure habituelle, et traversa le parc. Le temps était admirable, le foin haut déjà, toute la terre étincelante de verdure jeune. Mélie n'y prit aucun plaisir.

Dans l'office de la Landehue elle trouva Marthe Laubriet assise devant une table chargée de monceaux de fleurs et de feuillages. Madeleine n'était pas là, et la tisserande en éprouva ce contentement qui nous vient quand l'occasion d'un sacrifice s'éloigne de nous. Marthe l'accueillit avec sa brusquerie de bonne humeur.

— Assieds-toi là, dit-elle, fée des champs, sœur des primevères. Voilà trois fois que je recommence ma corbeille de marguerites : je ne fais rien de bien avec des fleurs de haies. C'est ton affaire ; prends-les toutes : Tiens, tiens, prends-les !

Et sur le beau tablier noir de Mélie, sur ses épaules, sur son bonnet, elle jetait des brassées de marguerites. La tisserande en était couverte. Elle les ramassa, les rassembla en gerbe devant elle, et rapidement, avec une décision et une justesse de mouvements qui décelaient l'ouvrière agile, elle se mit à piquer une à une, dans le

able d'une jardinière, les tiges qu'elle coupait de longueur, d'un coup de canif. L'ouvrage avançait vite, tout blanc et or, d'une courbe jolie, enserrée de verdure sombre. Marthe, de son côté, maniant à présent des fleurs de serre ou de massif, plus lourdes, d'une grâce moins sobre et plus fournie, réussissait à merveille. Elle inventait des groupements heureux, des retombés languissantes de grappes, elle plantait une aigrette sur un dôme, se reculait, se rapprochait, prenait Mélie à témoin : " Ets-ce bien ? qu'en penses-tu ? "

La conversation n'allait donc ni bien fort ni bien loin entre les jeunes filles. Mélie le préférait ainsi : elle avait juste le courage qu'il fallait pour être là, se taire, et disposer des fleurs dans une corbeille, en songeant à lui toujours. Car elle ne pouvait se défaire de cette obsession du chagrin récent qui nous prend tout nous-mêmes, jusqu'aux pensées par lesquelles nous espérons lui échapper, les tourne à sa manière, les aiguise d'une pointe inattendue, et nous torture avec. Les banalités mêmes devenaient douloureuses. Et si Marthe disait : " Nous avons eu un orage hier, en voyage ; en avez-vous eu ici ? " Mélie se souvenait de ce beau songe de la nuit, du réveil, de la chanson railleuse de la gouttière qui chantait : " Ça fleurira mieux ! Mensonges, mensonges. "

Une voix d'or, de l'autre côté de la fenêtre, jeta un ordre à un domestique. Et quand elle entendit cette voix et le bruit d'un pas nerveux sur les marches du perron, Mélie devint blanche comme ses marguerites.

Madeleine Laubriet entra.

Mélie la regarda venir depuis la porte jusqu'à la table, dans une si grande confusion qu'elle ne trouvait ni un mot ni un signe à lui adresser. Quelle élégance souveraine ! Comme cette robe bleu marine seyait bien à Madeleine ! Comme, de l'échancrure mousseuse du col la tête se dégageait, impérieuse et forte ! Malheureuse Mélie, tisserande de toile, quelle distance de séduction d'elle à toi ? Quoi qu'il arrive et quoi que tu fasses, celui qui l'a aimée ne t'aimera jamais. Vois comme elle s'avance avec un air admiratif qu'elle a pris tout suite en t'apercevant, par instinct de race et par raffinement d'éducation

— Mais c'est un chef-d'œuvre, ta corbeille, Mélie ! Moi qui suis si maladroite pour ces arrangements de fleurs ! Comment fais-tu ?

Mélie surmonta son trouble, et rien, si ce n'est un peu de tremblement dans la voix, ne décelait la lutte intérieur qui l'agitait.

Elle répondit quelques mots, sans cesser de travailler. Madeleine se mit à fouiller, du bout de ses doigts fins, dans les jonchées de verdure, pour y découvrir un jasmin d'Espagne, sa fleur préférée.

— Dis-moi, Marthe, fit-elle après un moment, quelle robe mets-tu ce soir ?

Cela signifiait : “ Conseille-moi, je veux être jolie, quelle robe dois-je mettre ? ” Marthe le comprit ainsi, et répondit :

— Ta rose.

— Crois-tu.

— Elle te va bien.

— Il y a si peu de monde à dîner ?

— Qu'importe ? Une robe célébrée par les poètes !

— Marthe !

— C'est positif, chantée par les poètes, par M. Noellet, du Fief-Sauvin, aujourd'hui rédacteur du *Don Juan*. Car je t'apprendrai Mélie, que mon père l'a reçue plusieurs fois à la maison. Ce n'est plus du tout le Pierre Noellet que tu as connu. Il a de l'esprit, n'est-ce pas, Madeleine ?

— Oui, passablement.

— Moi, je trouve qu'il en a beaucoup. En tous cas, il tourne assez bien les vers, et son dernier sonnet, imprimé dans une petite revue de débutant, était “ sur une robe rose ”. “ L'étoffe en était douce aux yeux comme un nuage ” et patati, et patata. Je crois même, Madeleine, qu'il la comparait à l'aurore.

— Peut-être bien.

— Ce qui est nouveau, d'ailleurs, reprit Marthe en riant. Et voilà pourquoi je te conseille de la mettre.

— Mon Dieu, dit Madeleine, un peu piquée et hautaine, s'il plaît à Pierre Noellet de rimer sa reconnaissance pour l'hospitalité qu'il reçoit à la maison, je ne puis pas l'en empêcher : c'est tout simple. A propos, qu'est-ce qu'on m'a raconté, ce matin, qu'il est revenu pour voir Jacques ? qu'il a eu une nouvelle scène avec son père ? Tu dois savoir cela, Mélie ?

Elle jeta le brin de jasmin jaune qu'elle torturait et émiettait en parlant, et se tourna vers Mélie.

— Ah ! mon Dieu ! s'écria-t-elle, qu'as-tu ?

La tisserande était à demi défaillie. Renversée sur le dossier de sa chaise, elle fixait Madeleine avec une expression d'angoisse et de souffrance,

— Je me suis coupée, répondit-elle faiblement.

Un mince filet de sang coulait en effet de sa main abandonnée et pendante, et cela faisait impression, cette tache de pourpre autour d'une chair plus pâle que la pierre blanche.

Madeleine courut dans l'appartement voisin, rapporta une trousse et un peu de linge, étancha le sang, enveloppa d'une bandelette le doigt blessé, sans que Mélie fit un mouvement. La plaie n'était pas profonde. La tisserande, d'habitude, se montrait énergique et vaillante. Qu'avait-elle donc ? L'aînée de Mlles Laubriet, ferme déjà et cherchant aux choses des raisons de femme, s'était un peu reculée, et, les yeux dans les yeux de Mélie, se demandait pourquoi cette émotion vive et cette révolte de volonté qui s'étaient fixées sur les traits d'une jeune fille si douce et respectueuse toujours.

Mélie revint assez promptement à elle ; un peu de rose reparut sur ses joues.

— Eh bien ! dit Marthe, en voilà, une sensitive ! pour une coupure au doigt tomber en pareil état ! Voyons, Mélie, remettons-nous à l'ouvrage : ce n'est rien.

Mais Madeleine reprit aussitôt :

— Tu ne comprends donc pas qu'elle a besoin de repos, au contraire ? Va, Mélie, va : tu ne peux plus nous aider.

La tisserande se leva, et sortit, comme égarée.

Le plus vite qu'elle put, par l'allée du parc, elle regagna sa maison, et, sans prendre le temps de quitter le beau tablier qu'elle avait mis, la pauvre fille, pour se présenter à la Landehue, elle descendit, elle se réfugia dans sa cave, près du seul ami qui lui restait, son métier. " Pierre Noellet, Pierre Noellet, pensa-elle, pour qui m'avez-vous abandonnée ? Vous avez deviné qu'elle ne vous aimait pas : moi je l'ai vu à son air, à son attitude, à ses paroles. Vous aimera-t-elle jamais ? Arriverez-vous à monter jusqu'à elle ? Franchirez-vous l'énorme distance qui vous sépare ? Au-devant de quelles déceptions, de quels dangers peut-être ne courez-vous pas ? Pierre Noellet, Pierre Noellet, si vous aviez voulu ! " Et elle l'aimait tant, qu'elle en vint à le plaindre. La pitié, l'ancienne tendresse maternelle qu'elle avait eue pour l'élève de l'abbé Heurtebise, voilà ce qui veillait et s'inquiétait pour lui. Tout le reste était mort : mortes les pensées d'amour, morts les souhaits de bonheur égoïste ! Mélie ne pleurait plus, elle ne se sentait plus ni mauvaise ni envieuse. Ce qu'elle éprouvait, à présent, c'était une extrême lassitude, un sentiment affreux, comme ceux qui survivent, sur les champs de bataille, quand les débris de ce qui fut des hommes, des chevaux,

des armes, des moissons, dorment autour d'eux sous la lune. Tout était fini à jamais. Elle l'avait compris en voyant Madeleine Laubriet.

Et une seconde fois son énergique volonté éleva la voix, et Mélie Rainette se dit :

“ Je pardonnerai. Je tâcherai d'oublier. Il ne faudra plus aller à la Landehue, ni dans le monde, parce qu'on y verrait mon chagrin. Je resterai ici. Je serai très douce avec chacun, mais je n'ouvrirai plus mon cœur à personne. Je ne me marierai pas. Je ferai comme si j'étais veuve.”

XIX

C'est, hélas ! la commune tentation humaine de faire des coupables avec des malheureux, et Mélie Rainette l'éprouva. L'imprudence qu'elle avait commise en recevant chez elle Pierre Noellet, leur promenade du Fief-Sauvin à la Genivière, le courroux du métayer, l'évanouissement inexpliqué de Jacques, furent racontés et commentés sous chaque toit du Fief-Sauvin. Sans qu'elle pût se défendre, sans qu'elle sût même nettement toutes les calomnies répandues contre elle, elle se sentit enveloppée d'une curiosité insultante et railleuse. Plusieurs matrones du bourg crièrent au scandale, et lui fermèrent leur porte. Des filles de son âge, tisserandes comme elle et ses anciennes amies, s'écartèrent avec ostentation.

En quelques jours, après l'abandon de Pierre, Mélie Rainette connut l'abandon du monde.

L'épreuve lui fut cruelle et surtout l'attitude des Noellet. Quand elle les rencontrait, ils ne semblaient pas même la voir. Ils passaient, droits, tristes, le métayer sans lever son chapeau, la métayère et ses filles sans un signe de connaissance à cette enfant qui, la veille encore, faisait presque partie de la Genivière. Complice du fils rebelle et ingrat, elle avait, comme lui, perdu sa place au foyer. Elle n'était pas même une étrangère. L'ancienne amitié qui l'avait tout protégée et soutenue s'était tournée contre elle, et la livrait, par son silence même, aux mauvais propos du grand nombre.

Il en coûtait à Mélie Rainette d'interroger maintenant sur la Genivière des indifférents et de savoir par eux des nouvelles qu'elle

eût données autrefois. Elle apprenait chaque jour que l'état de Jacques s'aggravait. Elle aurait voulu courir, s'asseoir au chevet du malade, soigner avec Antoinette et Marie le meilleur ami de Pierre. Mais ce dévouement même lui était défendu.

Un matin, comme elle sortait de l'église et rentrait chez elle, elle croisa l'abbé Heurtebise qui l'arrêta,—cet homme austère était clément.

— Mélie, dit-il, j'en reviens : il ne passera pas la journée.

— Monsieur le curé, répondit-elle, je ne peux pas y aller, n'est-ce pas ?

L'abbé branla la tête. Et la tisserande reprit son chemin toute humiliée et en larmes. Et quand elle fut dans son jardin, elle regarda, une heure durant, les chênes lointains de la Genivière.

..... Dans la chambre, d'où l'abbé Heurtebise venait de sortir, sur le lit où couchaient d'habitude le métayer et sa femme, Jacques se mourait, en effet.

Son entrevue avec le prêtre lui avait donné un moment de calme et je ne sais qu'elle grandeur. Il avait dû comprendre quelque chose de l'au-delà de la vie, car ses traits s'étaient illuminés d'une expression noble et comme transfigurés. Qu'est-ce qu'il fixait ainsi du côté de la fenêtre ouverte : ses sœurs agenouillées, sa mère accroupie de lassitude et qui lui tenait toujours la main ? non ; les brins de vigne qui descendaient de la treille, dans la lumière bleue de la haie, ou les rideaux blancs que le vent agitait avec un frémissement d'oiseau qui s'envole ? le petit arbre, en face, où pendait encore un reste de cerf-volant, débris des jours lointains ? Non. Ses regards allaient bien par-delà. Il voyait la mort, et il n'en avait plus peur, car il souriait. La paix, une espérance déjà certaine, une joie où l'âme était tout, quelque chose de détaché et de supérieur à la vie, voilà ce qui se lisait sur ce visage où la mort écrivait aussi : j'arrive.

Une oppression terrible le prit, et, dans l'angoisse, il retrouva la force de se redresser encore sur l'oreiller. Sa mère était déjà debout, qui le soutenait et le recoucha doucement quand l'accès fut calmé. Seulement il avait fermé les yeux.

Il appartenait de nouveau tout entier à la souffrance.

Et les heures coulèrent, lentes, lentes, au bruit de cette respiration qui comptait les secondes et s'obstruait de plus en plus.

Des voisins, quelques gens du bourg, s'étaient joints aux Noellet. Il y avait bien quinze personnes dans la chambre, toutes agenouillées autour du lit qui les dominait comme un autel, épiait avec

une pitié mêlée d'attendrissements égoïstes et de retours sur elles-mêmes, la commune et souveraine maîtresse des hommes qui venait. Quand l'une d'elles se levait, les autres la suivaient du regard, et il y avait un grillois de rosaires remués dans le silence de la chambre. Parfois, Julien Noellet, immobile comme une statue de granit gris, à la tête du lit, ouvrait un vieux livre à la couverture gondolée, le même qu'il ouvrait chaque soir depuis quarante ans, et, sans prévenir, d'une voix un peu moins forte seulement que de coutume, il lisait un psaume ou une litanie. Un murmure de voix de tous les âges lui répondait, puis subitement, quelqu'une de ces voix s'arrêtait, coupée par les larmes, et deux ou trois seulement finissaient la réponse qu'elles avaient toutes commencée.

Vers quatre heures, Jacques souleva sa main, toute froide, qu'il avait posée sur le drap le long de son corps. En même temps ses paupières s'entr'ouvrirent, et son regard, d'une anxiété profonde, sembla chercher et demander un regard d'outre-tombe jeté à travers des espaces infinis.

— Que veux-tu, mon Jacques ? dit la mère.

Il entendit sans doute.

Ses lèvres s'agitèrent et dirent :

— Mon frère l'abbé, où est-il ?

Jacques respira une dernière fois. Puis, brusquement, le souffle s'arrêta, la poitrine, tendue dans un suprême effort, souleva le drap, l'étincelle de vie disparut du visage, et une pâleur bleue courut de son front à ses pieds.

Alors les voisines et les sœurs de Jacques avec elles se mirent à pleurer tout haut et à pousser des cris. Leurs voix aiguës, mêlées, se répandirent par la fenêtre, dans la tombée tranquille du jour, et annoncèrent au loin que Jacques était mort, tandis que le père et la mère, recueillis, immobiles, regardaient reparaître et grandir sur le visage de leur fils l'expression surhumaine qu'il avait eue le matin.

XX

Le surlendemain, de bonne heure, les gens des fermes voisines revinrent à la Genivière. Les femmes, couvertes de leurs capotes noires et semblables à des religieuses, entraient par la première chambre demeurée ouverte, et allaient s'agenouiller dans la seconde, si gaie

et si blanche d'ordinaire, toute close à présent et pleine de ces formes sombres. Au milieu, sur deux chaises, on avait placé le cercueil recouvert d'un drap blanc, et sur le drap un bouquet cueilli le matin par Antoinette et un brin de romarin trempant dans une soucoupe d'eau bénite. A droite et à gauche du cercueil, par terre, deux flambeaux, dont le vent de la porte couchait la flamme, permettaient à peine de se diriger dans cette ombre, tant leur lumière semblait bue par toutes ces robes et ces capes noires. Il y avait là aussi des parentes de Montrevault et de plusieurs bourgs de la Vendée, de ces cousines qu'on ne voit qu'aux noces et aux enterrements : toutes pleuraient, plusieurs avec de grands soupirs et des sanglots qui s'entendaient jusque dans la cour où se tenaient les hommes.

Eux, plus froids, comme il convient à des chefs, groupés devant la maison, devisaient des froments dont on pouvait voir les épis d'un gris d'argent, vers le moulin de Haute-Brune ; ils pronostiquaient, de différentes sortes, sur le temps qu'il ferait sur la fin de l'été, et traitaient quelques autres sujets du même ordre, mais gravement avec la pensée toujours présente du deuil qui les réunissait. Tous ces paysans avaient le respect de la mort, et Jacques, un des moindres d'entre eux, un pauvre petit soldat, trouvait dans ces parentés lointaines un cortège ému, des larmes vraies et la pitié qui prie quand elle pleure.

Le métayer se tenait parmi eux, le plus près du seuil. De temps en temps il arrivait une carriolée de parents, en noir. Quelques hommes se détachaient pour donner un coup de main, dételer le cheval et lui trouver une place dans les hangars, tandis que les nouveaux venus s'avançaient vers le chef de la famille, et l'abordaient avec ces formes cérémonieuses, ces longues formules de salut qui sont dans le code de la politesse vendéenne.—Bonjour, mon cousin, comment vous portez-vous ?—Je vous remercie, je me porte bien.—Et votre femme, ma cousine, comment se porte-t-elle ?—Ça va bien aussi, Dieu merci.—Et vos filles, mes cousines, et tout le monde comment se portent-ils ?

Le métayer répondait encore et reprenait, pour son compte, la litanie des interrogations qu'on venait de lui faire subir, s'enquérant de la santé, de son cousin, et de "chacun chez vous." Alors seulement les femmes pénétraient dans la maison, les hommes se mêlaient à l'un des groupes formés dans la cour.

Quand huit heures sonnèrent, il fit signe à deux jeunes métayers

ses amis, celui de la Renaudière et celui de la Grande-Ecorcière, qui allèrent sous le hangar en face chercher une perche de frêne, longue et solide. Ils entrèrent alors dans la chambre, au milieu des femmes dont les gémissements redoublèrent, et suspendirent le cercueil à la perche au moyen de deux cordes. Puis, soulevant le fardeau jusqu'à leurs épaules, ils traversèrent la salle voisine, celle où Jacques avait couché toute sa vie, franchirent le seuil, et remontèrent lentement la pente de la cour pour gagner le chemin. Quand le corps passa près de l'écurie, les chevaux hennirent et s'agitèrent. Il les avait menés si souvent ! Au-dessus du cortège les arbres étendaient leurs branches, chênes, ormes, cerisiers dont les fruits verts, gonflés de sève, étincelaient dans cette lumière de printemps, pommiers en pleine fleur dont l'écume blanche et rose tombait sur le chemin. Les champs de lin s'inclinaient, les champs d'orge et de blé secouaient la tête. Il n'y avait pas d'oiseaux. La mort passait. A chaque fois qu'un sentier croisait celui du bourg, les porteurs s'arrêtaient, déposaient le cercueil sur l'herbe, et l'on entendait les cordes tendues crier sur le bois de frêne. Le cortège s'arrêtait aussi, et un parent des Noellet, qui portait trois ou quatre petites croix d'un pied de long, en lattes de châtaignier, en piquait une à l'angle de deux talus, parmi d'autres qu'avaient laissées là les morts de l'année passée. Et cela voulait dire "vous qui êtes du même coin du Bocage, quand vous menez vos bêtes aux champs ou ramenez vos charrues, bonnes gens que j'ai connus, priez pour Jacques Noellet l'un des vôtres, qui a traversé ce chemin, comme vous le traverserez vous-mêmes, allant à sa dernière demeure sur les épaules de deux laboureurs du Fief-Sauvin. Bonnes gens, hâtez-vous, et ne m'oubliez pas tant que la terre et la pluie n'aurent pas pourri ces deux brins de châtaignier plantés ici en souvenir de mon passage."

Puis le cortège se remettait en marche, ondulant avec le chemin dans la campagne tiède et troublée.

O pères, ô Celtes blonds, vous enportiez ainsi vos morts suspendus à une branche de bois jusqu'au tertre vert où ils devaient reposer. Vous longiez ainsi les sentiers, en troupe lamentable. Les cris des femmes, les voiles dont elles se couvraient, les têtes hardies et rudes, les cheveux longs des hommes, ces natures primitives, aux sensations violentes, que le plaisir ou le deuil fond tout entières : rien n'avait changé. C'étaient les usages et le décor même que vous avez connus. Vous étiez là dans vos fils, dans vos filles et jusque dans les choses. Vos os étaient mêlés à la poussière qu'ils fouaient. Votr

sang devenu sève emplissait les épis. Il y avait dans les pervenches ouvertes au bord des fossés un peu du regard bleu de vos vierges. Il y avait un regard aussi dans les gouttes transparentes qui pendaient au bout des rameaux. Des frissons de vent passaient comme des voix, des voix qui n'ont plus de mots, mais qui pleurent encore. La terre, les herbes, la rosée, les fleurs du chemin, toute cette matière qui avait formé des corps et touché des âmes, s'agitait autour du cercueil de Jacques, et l'enveloppait de sa plainte.

La cloche se mit à sonner. A ce moment, Jacques sortait à jamais de la campagne où il était né, la Genivière s'effaçait et l'église neuve, tout près, dressait sa flèche ajourée où la silhouette du sonneur se courbait en mesure. . . .

Lorsque, après le long office de l'église, le corps fut porté au cimetière et descendu dans la fosse dont l'argile jaune tachait le gazon, lorsque la dernière bénédiction du prêtre l'eût abandonné au fossoyeur, il y eût encore de grands cris, et pour la dernière fois, la pensée de Jacques traversa l'esprit de beaucoup de ces gens venus là par convenance ou par sympathie. Puis cette foule se brisa et s'émietta dans le cimetière. On se cherchait autour des tombes. Le lien qui avait groupé les femmes et les hommes était rompu. Les familles se reformaient pour sortir et s'écoulaient dans toutes les directions, déjà ressaisies par la vie, éprouvant je ne sais quelle joie à parler, à marcher à pas plus grands, à oublier le mort sur lequel retombait maintenant la glaise lourde et molle.

Après les autres, les Noellet quittèrent le cimetière. Le métayer et sa femme allaient l'un près de l'autre, étrangers à ce réveil de paroles et de mouvement qui bruissait autour d'eux. Ils étaient seuls,—car leurs enfants avaient pris les devants,—et si avant plongés dans la vision de celui qui venait de les quitter qu'ils ne faisaient nulle attention à nulle autre chose. La mère le revoyait tout petit, quand elle l'allaitait, dans ces premières années du mariage qui sont bien chargées et bien douces : il était bel enfant vraiment et si fort ! il riait volontiers. Pour Julien, il songeait surtout au vaillant laboureur que l'enfant promettait d'abord, et à la pauvre figure qu'avait plus tard le petit soldat quand il revint de la caserne, dans sa tunique trop large.

A voix basse, en quelques mots rapides, ils échangeaient leurs douleurs résignées.

Et Pierre ? Tous deux ils y pensaient peut-être. Mais ils ne prononcèrent pas son nom.

XXI

Le soleil n'était pas levé quand la voix de Julien Noellet éveilla le valet qui dormait au-dessus de la boulangerie.

—Ohé ! descends lier la grande paire de bœufs, et dépêche !

L'homme fut étonné, car, au mois de mai, la saison des labours est loin, celle des charrois n'est pas commencée, et quant aux foires, outre que le métayer n'y allait plus régulièrement comme autrefois, il n'en avait point été question la veille. Or, vendre une paire de bœufs,—celle-là surtout !—c'est une affaire grave qui se discute et se mûrit. Le métayer n'avait parlé de rien de pareil. Pourquoi donc enjuguer les bêtes ?

Le valet raisonnait ainsi tandis qu'il se vêtissait à la hâte et descendait, les yeux lourds, l'échelle qui conduisait à sa chambre.

Il trouva son maître sur la chaussée pavée qui coupe en deux l'étable, occupé à considérer, les bras croisés, ses six bœufs de labour qui tournaient la tête vers lui, et demandaient, d'un mugissement bref, la créchée du matin. Julien Noellet paraissait sombre. Mais n'était-ce point l'ordinaire, à présent ? Le valet n'osa rien demander. Il alla prendre, le long du mur, le joug de cormier poli, le posa sur la tête des deux plus beaux bœufs, Vermais et Fauveau, tachés de blanc et de roux, hauts d'échine, larges de croupe, et, tandis qu'il serrait la pièce de bois au ras des cornes avec la courroie, il remarqua que deux larmes coulaient sur la joue creusée du métayer. Quand toute la lanère fut enroulée, il décrocha l'aiguillon, et attendit un ordre, appuyé sur l'épaule énorme de Vermais. Julien soupira, et dit :

—Tiens, mon pauvre gars, regarde-les bien : tu n'en lieras pas souventes fois dans ta vie d'aussi beaux que ceux-là.

—Ça se peut, répondit le valet.

—Ils font joliment la paire, reprit le métayer ; c'est la même robe et le même âge : Vermais serait peut-être un peu plus fort. Jamais ils n'ont refusé de tirer, jamais ils n'ont été malades : pourtant il y a eu des journées dures.

—Pour ça, oui, patron.

—Ce n'est pas que je méprise les autres : Chauvin et Rougeais sont de bonnes bêtes aussi ; Caille et Nobiais feront leur devoir tout comme d'autres, quand ils seront plus vieux ; mais ceux-là, je les aimais.

—Vous allez donc les vendre, que vous les regrettez? demanda l'homme.

—Je vais où je veux, répliqua sèchement le métayer. Mène-les dehors et prends la route.

Le domestique passa une blouse par-dessus ses vêtements, car il bruinaît, et poussa les bœufs hors de l'étable. Au fond, que lui importait ? Vendre une paire de bœufs, en acheter une autre, être ici, être là, suivre les chemins ou faucher, c'était toujours obéir et gagner sa vie. Son large visage, un instant étonné, reprit bientôt sa placidité habituelle. Sans plus rien dire ni rien penser il se mit au pas de ses bêtes, à la hauteur de leur poitrail, sifflant deux notes connues d'elles, pour les encourager.

Le métayer s'en alla derrière, appuyé sur son bâton d'épine rous-sie qu'une cordelette de cuir rattachait au poignet. Le plus souvent il baissait les yeux. Quand il les levait et qu'il apercevait les croupes fauves de ses bœufs préférés, leur poil bien tacheté, leurs mufles balancés de droite et de gauche par la cadence de la marche et d'où s'élevait un souffle blanc dans l'air glacé du matin, un soupir lui gonflait la poitrine. Il se remémorait les profonds labours qu'il avait faits avec Vermais et Fauveau, le jour où il les avait achetés, à la foire de Sainte-Christine, avec Jacques, toutes les occasions qui s'étaient offertes de les vendre à gros bénéfice. Mais il y tenait trop. C'était sa joie, à lui, de contempler son harnais au complet, ses six bœufs attelés ensemble. Peut-être en était-il puni, car il s'était souvent enorgueilli à leur endroit. Les vendre et surtout ne pas les remplacer, quelle honte ! Quel chagrin de suivre pas à pas cette richesse de la Genivière qui s'en allait ! Et la cause ? la cause, c'était toujours la même.

Les métayers du Fief-Sauvin et d'au delà qui se rendaient à la foire de Beaupréau, lancés au trot de leur carriole, le saluaient d'un mot gouailleur ; des coquetiers, marchands d'œufs et de volailles, sortaient la tête des toiles tendues de leurs voitures au-dessus desquelles se balançaient des paniers à claire-voie ; des messagers le dépassaient en levant leur chapeau : il ne répondait rien, ne regardait pas même.

Il continuait l'examen de son malheur. Le matin même de la mort de Jacques, il avait reçu une lettre de Paris. Pierre, cette fois, n'avait écrit ni à sa mère ni à ses sœurs ; il disait à son père : " Vous me devez une somme que vous retenez sans droit. Il y a sept mois je vous l'ai réclamée. Jamais je n'ai eu de réponse. Aujourd'hui je ne

puis plus attendre. Mon prêteur connaît ma créance contre vous. Et si je ne lui ai pas versé 1500 francs dans huit jours, vous serez poursuivi par lui. Je ne puis l'en empêcher." Au premier moment il s'était emporté, il avait répété qu'il ne paierait rien, qu'il avait dépensé déjà en faisant instruire son fils plus que ne valait l'héritage de Montrevault; qu'il n'avait pas d'argent, au surplus. Ces 1500 francs, ils étaient dans la métairie depuis des années, et, pour les en séparer, il fallait vendre des bêtes et des arbres, déchoir, se priver encore ! Non, il laisserait plutôt s'accomplir la menace. On verrait si ce fils indigne oserait aller jusque-là, poursuivre son père, l'amener en justice ! Pendant vingt-quatre heures, Julien Noellet s'était tenu à cette résolution violente. . . . A la réflexion, cependant, il avait cédé, car il la devait, cette part d'héritage. Il avait, dans son esprit, désigné Vermais et Fauveau pour acquitter les dettes de Pierre. Et il les menait maintenant au marché, ses bons bœufs. Comme cette humiliation lui pesait de se sentir vaincu par son fils, et contraint d'obéir à la loi, puissance de second ordre, à ses yeux, et surbordonnée jusque-là à son autorité domestique !

Il se trouvait arrivé au bas d'une petite côte qui se lève à peu de distance de Beaupréau. Vermais et Fauveau montaient la pente de leur même allure forte et pacifique. Il les regarda encore sous le soleil, superbes, roux comme des châtaignes mûres, et songea en lui-même : " Il vaut mieux que Jacques soit mort. Il aurait eu trop de peine."

Puis, connaissant que la ville était proche, il tira sa courte pipe de son gousset, et l'alluma, pour se donner contenance, selon la coutume qu'il avait. Le valet, content de voir les toits monter dans le ciel plus clair, lui qu'aucun souci ne hantait, s'était mis à chanter une chanson. Noellet le rejoignit, et tous deux, flanquant les bêtes de chaque côté, firent leur entrée dans Beaupréau.

Les rues étaient pleines de blouses bleues et de coiffes blanches en mouvement vers la place du marché. De toutes parts cette foule, avec la continuité régulière des ruisseaux, coulait et se déversait dans le vaste champ en pente, déjà encombré d'un tel grouillement d'hommes et d'animaux qu'on n'apercevait plus la glaise jaune du sol. Les nouveaux arrivants entraient quand même dans cette masse, y produisaient un remous d'un instant, s'arrêtaient et se fondaient avec elle. Le valet de la Genivière, quand son tour fut venu, ne fit point autrement : il saisit Vermais par une corne, et, avec un petit sifflement qui leur disait d'être sages, il poussa ses bœufs en avant.

Ils n'allèrent pas loin. Un gros marchands de la Villette fit un signe à Julien Noellet, et le valet, posant l'aiguillon en travers, tint ses bêtes immobiles.

Ce n'était pas la première fois que Julien Noellet vendait des bœufs pour la boucherie. D'habitude, il ne pensait guère au sort prochain qui les attendait. Mais, cette fois, il vit en imagination le maillet de l'assommeur s'abattre sur l'étoile blanche que Vermais et Fauveau portaient tous deux au front, et, au moment de conclure le marché, il hésita.

—C'est pour les tuer que vous les voulez ? demanda-t-il.

Pas pour autre chose, dit le marchand, en riant. Croyez-vous que je les achète pour leur faire des rentes ?

Il fallait cependant bien se résigner. Julien frappa dans la main de l'acheteur, et, se tournant vers le domestique :

—Toi, dit-il, tu as entendu : dans deux heures tu les livreras à l'entrée de la route de Pin. Après, tu pourras aller à tes affaires, si tu en as. Voilà quarante sous pour ta dépense.

Le valet fut stupéfait de voir son maître vendre ses bœufs sans en acheter d'autres et lui donner congé de si bonne heure. Les yeux ronds, sans bouger, il semblait attendre la suite de cet ordre, évidemment incomplet.

—Touche donc tes bœufs, sapré gars, et ne me regarde pas comme ça ! cria le métayer, d'un ton qui mit fin aux incertitudes du valet.

Et brusquement, il se retourna entraînant le boucher hors du champ de foire, pour terminer l'affaire et recevoir le prix au cabaret, tandis que ses deux grands bœufs reculaient, les cornes basses, à travers la foule.

Julien Noellet n'était pas buveur. D'ordinaire, il ne faisait que passer dans les auberges. Il s'y attarda ce jour-là, d'abord avec le marchand auquel il venait de vendre ses bœufs, puis avec des métayers, des gens de toutes les paroisses des Mauges, qu'il voyait rarement et qu'il se contentait, d'habitude, de saluer en passant. Il leur offrait à boire, parlant haut et beaucoup avec eux, sans jamais traiter d'une affaire quelconque et sans quitter la table où il avait déjeuné.

Les anciens du Fief ou de Villeneuve qui le voyaient ainsi, à la même place, boire et fumer, comme pour s'étourdir, lui taciturne et sombre entre ceux de sa race, disaient entre eux :

—Croirait-on que c'est lui ? depuis la mort de son gars on ne le reconnaît plus.

Il avait en effet bien du chagrin, le métayer de la Genivière, et il buvait pour oublier.

Vers le coucher du soleil seulement, il sortit de l'auberge, et, au lieu de prendre la route du Fief, se rendit chez son notaire qui demeurait au milieu de la ville. Il n'était pas ivre, mais il commençait à se sentir la tête lourde et les jambes molles.

La vue des panonceaux de l'étude le remit un peu d'aplomb.

—J'apporte de l'argent, dit-il, dès qu'il fut entré dans le cabinet à rayures noires et vertes où tant de ses pareils avaient défilé depuis le matin.

—De l'argent, maître Noellet, dit le notaire, et pourquoi ?

—Pour envoyer.

—Ma foi, je ne vous connaissais pas de dettes.

—Ce sont les fils qui en font, répondit le métayer.

Sans s'expliquer d'avantage il chercha sa bourse de cuir, prit un à un les louis d'or, et les rangea sur le bureau, par pile de cinq, se défiant de lui même et recomptant chaque pile.

Après le septième il s'arrêta, et dit gravement.

—Voilà Vermais.

Il se remit à compter. A la quatorzième il dit encore :

—Voilà Fauveau.

Enfin lorsque, sur l'acajou fané du meuble, les 1500 francs furent disposés en quinze petites tours d'or lentement extraites de la vieille bourse et lentement abandonnées par la main qui les édifiait :

—Voilà tout l'héritage de l'oncle Thomas de Montrevault, ajouta le métayer.

—Je me rappelle l'affaire, dit le notaire : le legs était fait à votre fils.

—Oui.

—Et c'est à lui qu'il faut envoyer l'argent ?

—Oui. Mais je voudrais que vous lui écriviez en même temps.

—Facile, maître Noellet, très facile : je lui dirai ?

—Vous lui direz que maintenant qu'il est payé, il n'y a plus rien de commun entre lui et moi, plus rien, vous entendez ?

—Très bien.

—Vous lui direz encore que j'ai défendu à sa mère et à ses sœurs de lui écrire, et que ses lettres, je ne les recevrai plus, ni personne chez moi.

—Vraiment, maître Noellet, dit le notaire, qui était un homme conciliant, vous me donnez là une commission. . . .

—Vous ne voulez pas la faire ? interrompit le métayer.

— Je sais que votre fils vous a causé des déceptions. . . .

—Vous ne voulez pas, alors ? répéta Julien Noellet en avançant la main pour reprendre son argent.

—Si vous y tenez absolument. . . .

—Eh bien, faites-la : les raisons voyez-vous, ça me regarde, je suis le père.

Le notaire connaissait bien sa Vendée. Il reconduisit le client jusqu'à la porte, et le laissa partir sans renouveler l'objection.

Julien Noellet serra autour de son poignet la cordelette de son bâton, traversa quelques rues de la ville, et, dans le soir tiède, reprit la route du Fief-Sauvin.

Il marchait à longues enjambées.

C'était l'heure où les derniers métayers ou marchands revenaient dans leurs carioles, avec femmes, enfants et marchandises.

En apercevant le maître de la Genevière, ils ralentissaient le trot de leur cheval et proposaient à Julien de monter. Mais il se sentait le sang tout brûlant, et refusait, espérant que la marche le calmerait.

—Non, disait-il, une autre fois.

—Tu as vendu tes grands bœufs, dis ?

—Oui.

—Tu n'en as donc pas racheté que tu t'en vas comme ça ?

Cette question, dix fois répétée, exaspérait le paysan.

Quand il fut rendu près du moulin de Haute-Brune il quitta la route, afin d'éviter de nouvelles rencontres. Son dessein était de rentrer à la Genivière par les prés. La nuit approchait. L'ombre avait saisi la vallée. Seules les hauteurs, à droite et à gauche, gardaient une aigrette de lumière, un dernier champ de blé, un bouquet d'arbres qui voyaient encore le soleil s'en aller. Bientôt toute flamme disparut, et la brume, venue des eaux prochaines, épaissit le crépuscule autour du paysan.

Il avait à peine laissé à cent mètres derrière lui le moulin dont la roue faisait son bruit de plongeon qu'il s'arrêta, stupéfait, épeuré. Sur une de ces grosses pierres grises roulées au milieu du courant de l'Evre, autour desquelles l'eau grésille, un vieil homme était assis, les jambes pendantes. Peut-être n'était-ce que le meunier qui tendait ses lignes à anguilles ? Mais Noellet, à des signes certains, reconnut son grand-père mort depuis vingt-sept ans. un bonhomme rude comme l'ancien temps. Comment douter ? N'était-

ce point son air, ses cheveux blancs comme neige, sa veste aux basques écourtées, ses guêtres brunes montant jusqu'aux genoux, et même le mouvement de sa tête. qu'il ramenait vers la poitrine, quand on lui demandait de se souvenir? Car il avait fait toute la grande guerre de 1793, l'aïeul, vécu dans les genêts, couru les chemins de nuit et de jour, il avait reçu trois blessures, passé la Loire avec l'armée en déroute, et tout vu, tout connu, tout souffert: il racontait cela longuement, aux veillées. Pourquoi revenait-il? Comment se trouvait-il là, sur le passage de son petit-fils, à cette distance habituelle des fantômes de nuit, qui ne sont jamais ni près ni loin? Julien eut peur qu'il ne demandât des nouvelles de Pierre, et se glissa, courbé, vers la haie de saules qui filaient le long du pré, à sa gauche. Mais il en était encore à vingt pas au moins, quand un son de voix lui arriva par-dessus la rivière et par-dessus les sépées.

—Tu es bien pressé, Julien?

Le respect et la peur le clouèrent sur place. Jamais il n'avait parlé couvert devant l'aïeul. Il ôta son chapeau, et attendit un peu. Les oreilles lui sonnaient comme si tous les grillons du pré les eussent habitées. La voix reprit:

—Tu as vendu tes bœufs, Julien, et tu n'en as pas racheté d'autres. Ils étaient donc trop chers?

Il percevait distinctement les paroles, mais il ne voyait plus qu'une forme indécise, à cause de la distance et surtout des ondes de brume que le vent charriait entre la rivière et lui. Il répondit:

—Non, grand-père, ils n'étaient pas trop chers. C'est pour payer les dettes du fils que j'ai vendu mes bœufs.

—Tes deux meilleurs?

—Oui, certes.

Et la voix se fit profonde pour dire:

—C'est grande pitié, mon pauvre Julien, des enfants d'aujourd'hui. . . Nous savions mieux vivre autrefois, autrefois, autrefois. . .

Toutes sortes d'échos des bois, des criques de l'Evre, des coteaux noyés d'ombre, répétèrent: "Autrefois, autrefois."

(A suivre)